

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil du Centre, mai 2022

POUR DÉCISION

États financiers et rapport de l'auditeur externe
pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes de 2021	1
Approbation des états financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021.....	16
Rapport de l'auditeur indépendant.....	17
États financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021	21
État I. État de la situation financière	21
État II. État de la performance financière.....	22
État III. État des variations de l'actif net.....	23
État IV. État des flux de trésorerie	24
État V. État de comparaison du budget et des montants réels.....	25
Notes aux états financiers.....	27
Rapport de l'auditrice externe sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021	53

Rapport financier sur les comptes de 2021

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de 2021 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales et pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et le montant est connu. Les contributions liées à des activités de formation et services de conseil assorties de conditions sont comptabilisées en tant que produits lorsque les services sont reçus ou fournis plutôt que lorsqu'ils sont payés. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel découlant des congés cumulés et des frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement est inscrit dans les états financiers au fur et à mesure que le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés.
3. L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie préparés selon les normes IPSAS est présenté à la note 16 aux présents états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Chiffres clés pour 2021

5. Les résultats présentés ci-après sont ceux de l'exercice 2021, année au cours de laquelle le Centre a continué à devoir faire face aux nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19 qui a débuté en mars 2020. Le Centre a poursuivi ses activités de formation, principalement en ligne, et adopté des arrangements de télétravail intermittents pour son personnel. Cela s'est traduit par une croissance significative du niveau d'inscription des participants aux activités de formation, et les efforts pour renforcer davantage la prestation de services non liés à la formation aux mandants ont été couronnés de succès.

6. Si le Centre est encore dans une période de transition où peu d'activités ont lieu sur le campus de Turin, il s'attelle activement à la mise en œuvre du nouveau modèle opératoire tel qu'approuvé par le Conseil, et donc le travail entrepris au cours de l'exercice biennal 2020-21 a servi de base pour la formulation de la nouvelle stratégie pour 2022-2025. En 2021, le nombre total de participants inscrits à ses activités de formation a augmenté de plus de 127 pour cent, dépassant de loin les objectifs. Le nombre d'activités, qu'elles soient de formation ou non, a également augmenté de plus de 60 pour cent, avec une contribution aux coûts fixes (CFC) plus élevée, ce qui a débouché sur l'une des meilleures années de l'histoire du Centre, comme indiqué ci-dessous:

(En milliers d'euros)

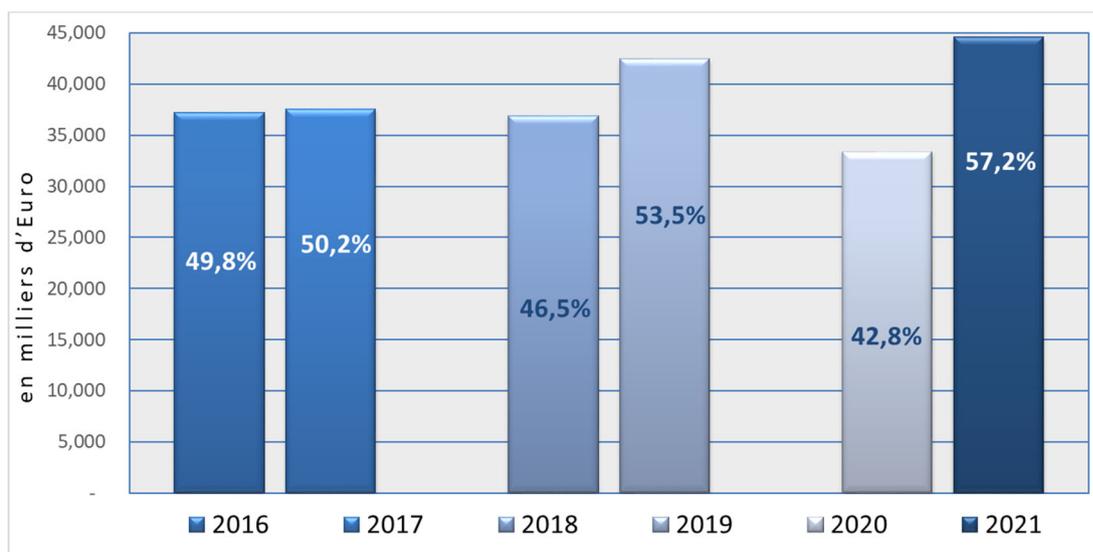
	2021	2020	2019	2018
Produits	44 604	33 395	42 464	36 917
Dépenses	37 463	32 205	41 252	36 931
Excédent (déficit) net selon les normes IPSAS	7 141	1 190	1 212	(14)
Actif	49 989	39 772	40 265	37 134
Passif	25 442	22 301	23 942	21 874
Actif net	24 547	17 471	16 323	15 260
Excédent budgétaire	3 325	2 087	2 138	950

L'excédent net, calculé conformément aux normes IPSAS, de 7,141 millions d'euros pour 2021 intègre les résultats financiers de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent d'exploitation de 3,325 millions d'euros n'inclut que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique par:

- la différence de 268 000 euros dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS;
- l'utilisation de 92 000 euros venant des excédents des exercices précédents, comptabilisée uniquement à l'état de comparaison du budget et des montants réels;
- les pertes de change non réalisées de 928 000 euros comptabilisées à l'état de la performance financière;
- l'excédent net des soldes du Fonds pour l'amélioration du campus, du Fonds fiduciaire italien, du Fonds d'innovation ainsi que du Fonds de développement informatique et du Fonds de financement des bourses nouvellement créés, d'un montant total de 3 256 000 euros; et
- les dépenses entre fonds de 8 000 euros.

7. Les variations de l'actif net, de 17,471 millions d'euros en 2020 à 24,547 millions d'euros en 2021, sont imputables à l'excédent net dans l'état de la performance financière et à la perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel réalisée à la suite d'une évaluation actuarielle du passif lié aux frais de rapatriement et de déménagement.

Total des produits, comparaison sur trois périodes biennales



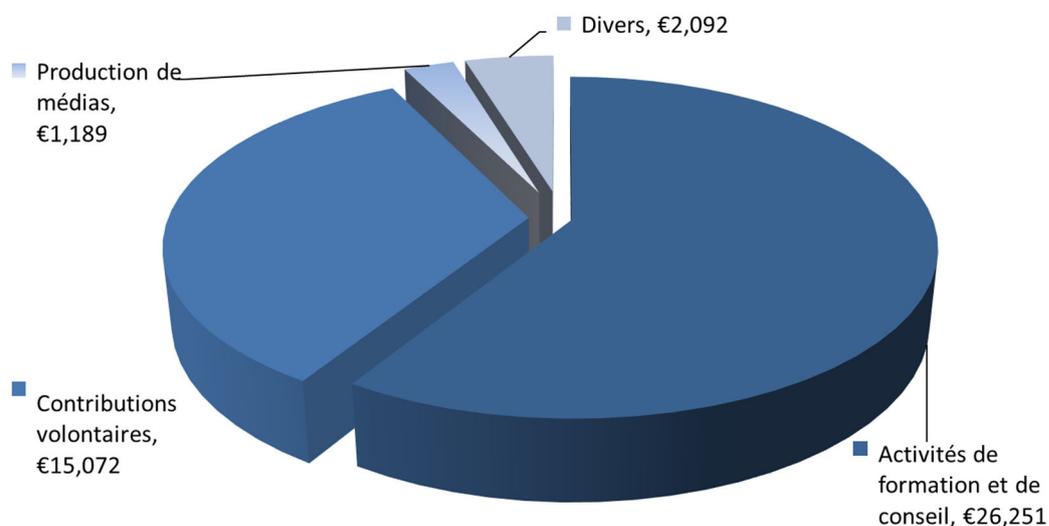
8. Avant la période 2020-21, les produits totaux du Centre suivaient généralement un cycle biennal dans lequel ils étaient moins élevés la première année et plus élevés la seconde année. En 2020-21, cette tendance s'est encore accentuée en raison de la pandémie qui a débuté en mars 2020, et les revenus du Centre ont été grandement touchés, tandis que les modalités de formation sont passées de l'apprentissage présentiel à l'apprentissage en ligne. En 2021, en raison de l'augmentation significative de la portée des services du Centre, le niveau des produits a encore augmenté, de plus de 33 pour cent par rapport à l'année précédente, et a atteint un total de 57,2 pour cent du total des produits de l'exercice biennal.

Performance financière

Produits

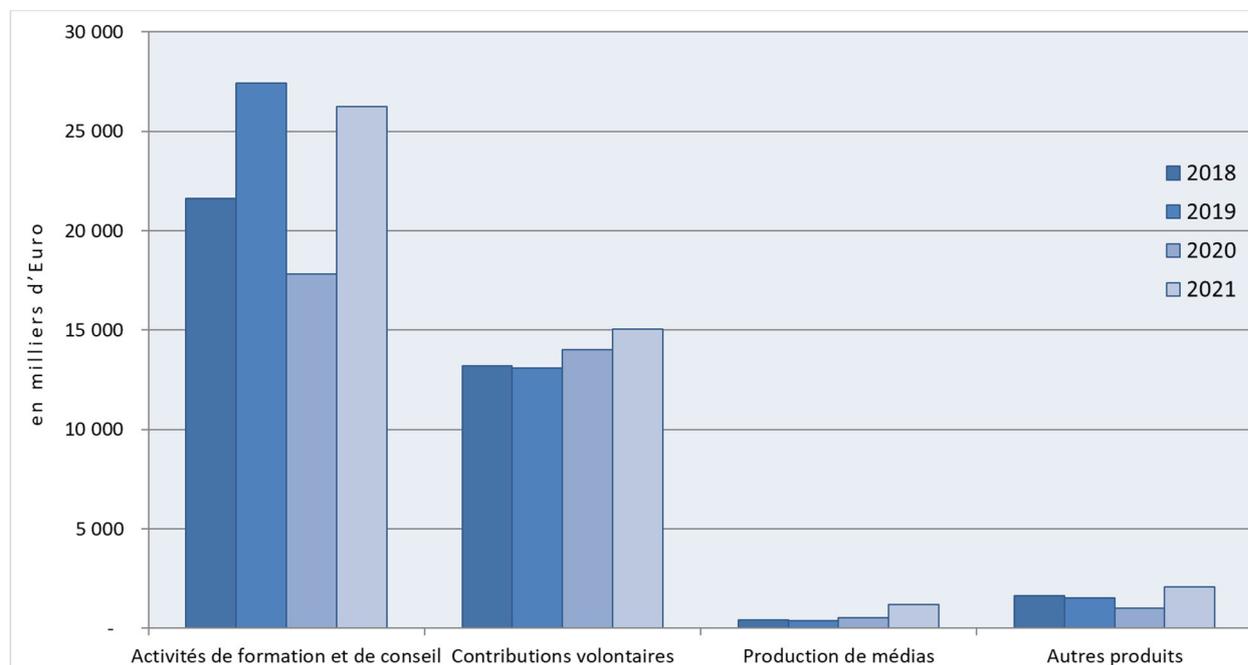
9. En 2021, les produits se sont élevés au total à 44,604 millions d'euros (33,395 millions d'euros en 2020) et se répartissent comme suit:

Produits totaux par source, pour 2021 (en milliers d'euros)



10. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 92,6 pour cent des produits totaux (95,4 pour cent en 2020), sont les services de formation et de conseil et les contributions volontaires.

Comparaison sur quatre ans, par source de produits

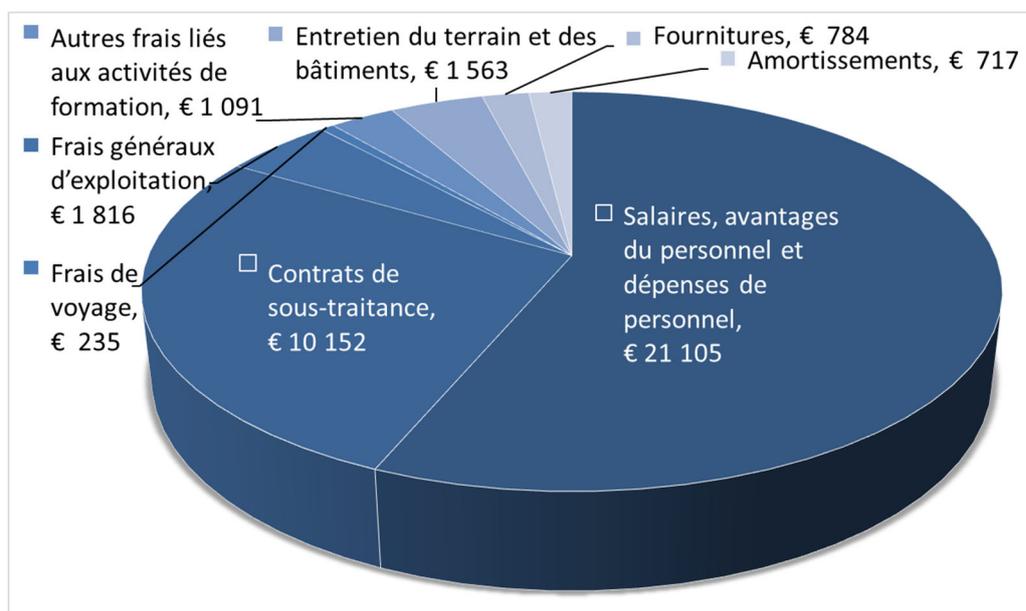


11. Les produits provenant des services de formation et de conseil se sont élevés au total à 26,25 millions d'euros en 2021, contre 17,83 millions d'euros en 2020, soit une hausse notable de 8,42 millions d'euros ou 47 pour cent. Toujours en 2021, la majorité des activités de formation ont été dispensées selon des modalités d'apprentissage à distance, comme en 2020, en raison de l'impact continu de la pandémie. Cela est dû à deux raisons: une hausse significative de 60 pour cent du nombre des activités, de 625 en 2020 à 1 006 en 2021, et une augmentation d'environ 127 pour cent du nombre de participants, d'environ 36 500 en 2020 à quelque 82 800 en 2021.
12. En 2021, les contributions volontaires ont augmenté de 1,036 million d'euros par rapport à 2020. La contribution ex-lege du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros, ainsi que sa contribution aux activités de formation de 1,6 million d'euros, sont restées inchangées. Le Centre a également reçu du gouvernement italien un montant de 3 millions d'euros pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11, dont 700 000 euros (2020: 126 000 euros) ont été enregistrés comme des recettes. Le solde non dépensé reste dans les produits différés. La contribution de l'OIT, d'un montant de 4,483 millions de dollars des États-Unis, a été la même qu'en 2020 et sa conversion a entraîné une baisse des produits d'environ 332 000 euros en raison de la variation du taux de change.
13. En 2021, le Centre a enregistré un gain de change net de 947 000 euros (2020: perte de 687 000 euros), divisée en gains réalisés de 19 000 euros (2020: 81 000 euros de gains réalisés) et gains non réalisés de 928 000 euros (2020: 768 000 euros de pertes non réalisées).

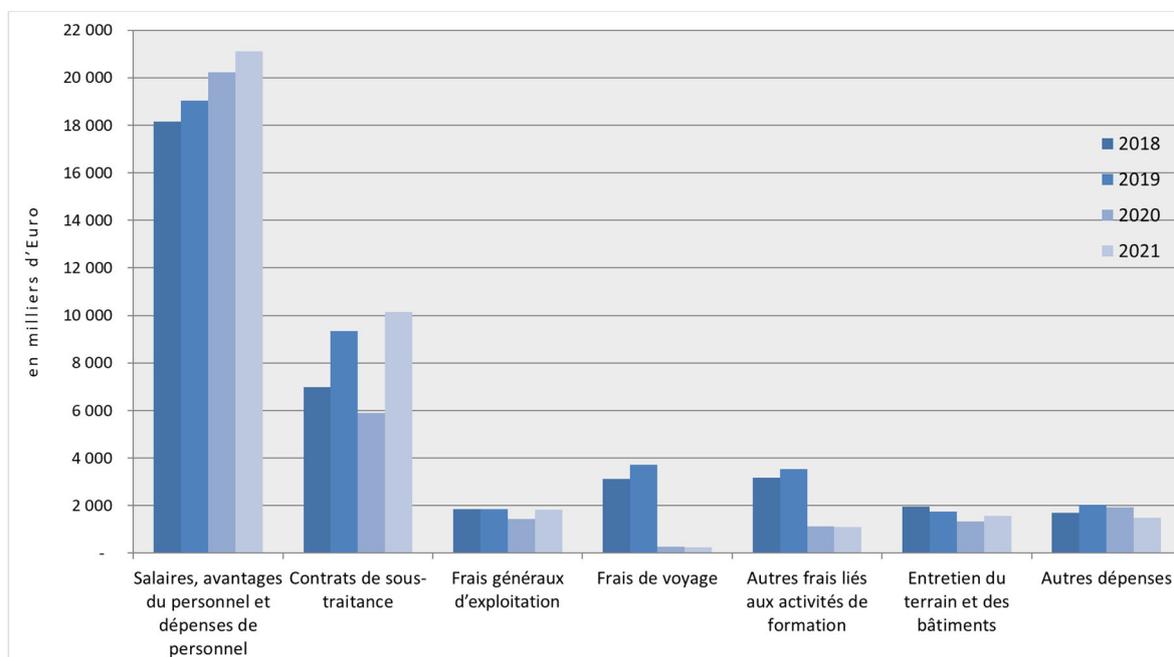
Dépenses

14. En 2021, les dépenses se sont élevées à 37,46 millions d'euros (2020: 32,21 millions) et se répartissent comme suit:

Dépenses par source, pour 2021 (en milliers d'euros)



Comparaison sur quatre ans, par grande catégorie de dépenses



15. Globalement, les dépenses ont augmenté en 2021 en raison de la levée des mesures de maîtrise des coûts mises en place en 2020. Le Centre a enregistré une augmentation de ses dépenses liées à la formation et aux services de conseil d'environ 4,81 millions d'euros, soit 51,9 pour cent, mais le total des dépenses reste bien en deçà des prévisions budgétaires. Avec l'augmentation significative des produits connexes, cela a débouché sur une diminution de 4,6 pour cent du taux global de contribution aux coûts fixes, de 65,4 pour cent en 2020 à

62,4 pour cent en 2021, ce qui reste toutefois très sain. Les dépenses de 2021 englobent les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre, qui s'élèvent à 806 000 euros et pour lesquelles le Centre reçoit une contribution équivalente de la part de l'OIT. D'autres augmentations, mais d'une ampleur moindre, ont été enregistrées au niveau des contrats de services. Cela s'explique par un taux de recouvrement plus faible des coûts liés à la réception sur les nuitées vendues et par une hausse des services de soutien aux opérations.

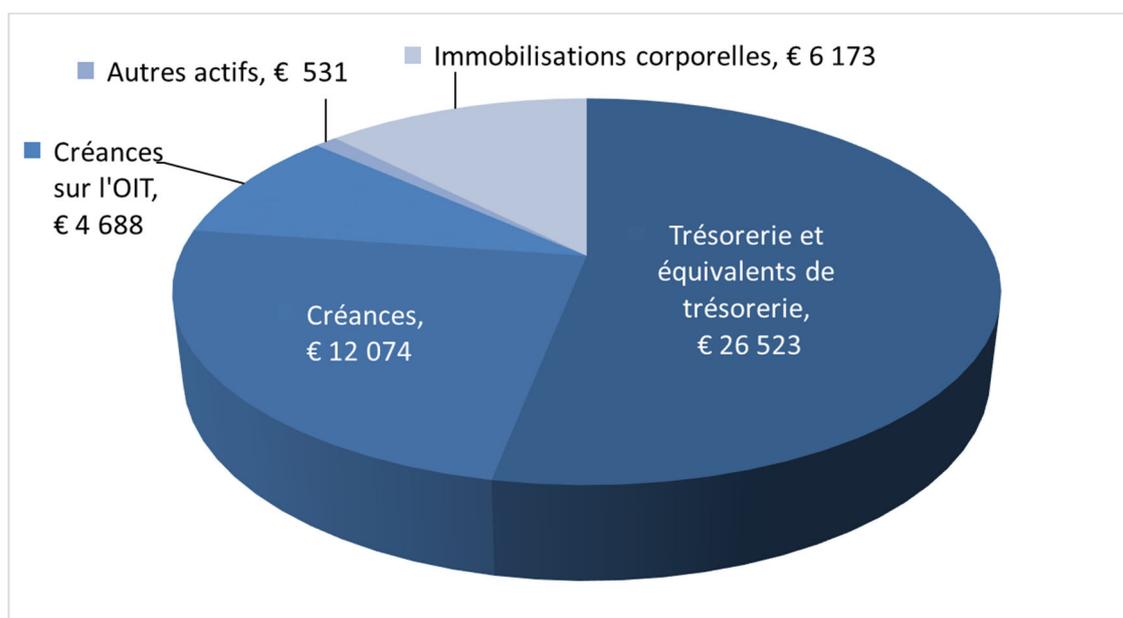
16. En 2021, le Centre a maintenu le gel des postes vacants. Il a toutefois temporairement retenu certains services externes dans des domaines clés, en recrutant du personnel à court terme. Dans le cadre de la restructuration en vue de soutenir le nouveau modèle opératoire, le Centre a négocié des plans de départ volontaire avec le personnel intéressé pour un coût total de 560 000 euros, financé par les économies réalisées en 2021.
17. Le Centre a apporté une contribution supplémentaire d'un million d'euros au Fonds des indemnités de fin de contrat, afin d'augmenter le financement disponible pour les futurs paiements à la cessation de service et indemnités de rapatriement. Si le passif lié à ces prestations s'élève à 10,48 millions d'euros à la fin de l'année, il est financé à hauteur de 3,6 millions d'euros. Cette contribution supplémentaire a été financée par les économies globales réalisées à la fois sur les dépenses de personnel et les dépenses non liées au personnel, et est comptabilisée sous la rubrique relative aux salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel.

Situation financière

Actif

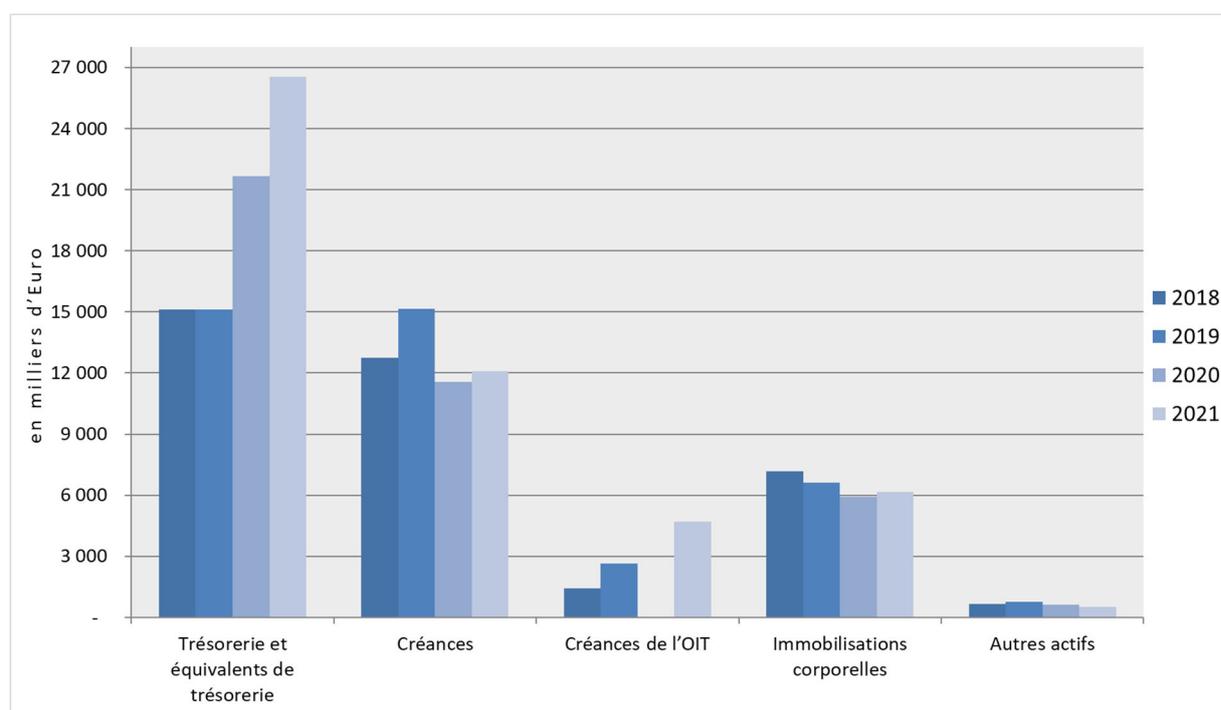
18. Au 31 décembre 2021, le montant total de l'actif s'élevait à 50,0 millions d'euros (contre 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2020) et se répartissait comme suit:

Actif par catégorie, 2021 (en milliers d'euros)



19. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2021 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 26,52 millions d'euros (21,65 millions d'euros au 31 décembre 2020) et représentaient 53,0 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 7,3 millions d'euros, soit 28 pour cent, correspondent aux fonds détenus pour le compte de donateurs pour la prestation d'activités de formation et la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 (6,1 millions d'euros, soit 28 pour cent également, au 31 décembre 2020). Quelque 4,55 millions d'euros (3,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) étaient détenus dans le Fonds pour l'amélioration du campus, le Fonds de développement informatique, le Fonds d'innovation et le Fonds de financement des bourses.
20. Les comptes débiteurs, les créances sur l'OIT et les immobilisations corporelles étaient les autres grands éléments d'actif.

Comparaison sur quatre ans, par catégorie d'actif



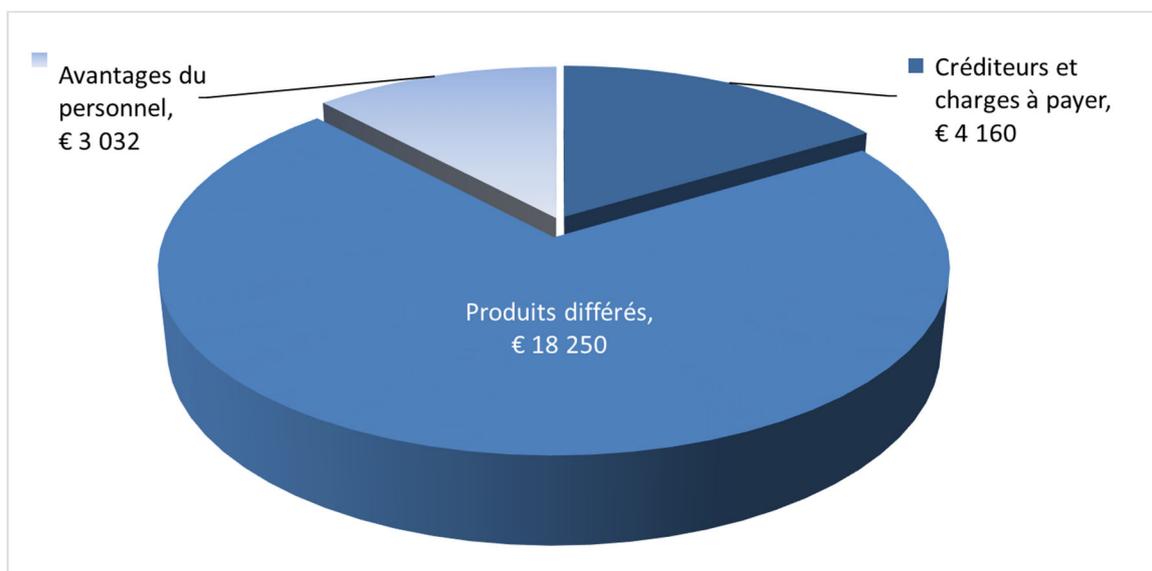
21. L'actif total du Centre a augmenté de 10,2 millions d'euros, ou 25,7 pour cent (diminution de 493 000 euros, ou 1,2 pour cent, au 31 décembre 2020).
22. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 4,873 millions d'euros ou 22,5 pour cent (augmentation de 6,5 millions d'euros, en 2020). De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
23. Les comptes débiteurs ont augmenté de 1,9 million d'euros, soit 21,7 pour cent (diminution de 3,8 millions d'euros, soit 25,1 pour cent, au 31 décembre 2020), principalement en raison de la hausse de 2,1 millions d'euros (baisse de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) des créances relatives aux accords portant sur des services de formation et de conseil détenues en fin d'année. Grâce entre autres aux efforts constants de recouvrement, il y a également eu une diminution de 327 000 euros des créances relatives aux services de formation déjà fournis.

24. Les créances sur l'OIT ont augmenté de 5,6 millions d'euros, soit 616,3 pour cent (diminution de 3,5 millions d'euros, ou 134,4 pour cent, au 31 décembre 2020), et sont devenues un élément d'actif. Cela s'explique par le nombre élevé d'activités facturées à la fin de l'exercice, qui représentaient environ un tiers de l'ensemble des activités du Centre en 2021.
25. Les immobilisations corporelles ont augmenté de 249 000 euros, ou 4,2 pour cent (diminution de 681 000 euros, ou 10,3 pour cent, au 31 décembre 2020) en raison des travaux de rénovation en cours des pavillons Africa 10 et 11, qui ont coûté 700 000 euros en 2021 (126 000 euros en 2020) et d'autres achats de moindre ampleur. Il y a également eu une année complète d'amortissements, pour un montant de 717 000 euros (833 000 euros au 31 décembre 2020).

Passif

26. Au 31 décembre 2021, le passif du Centre s'élevait à 25,4 millions d'euros (22,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) et se répartissait comme suit:

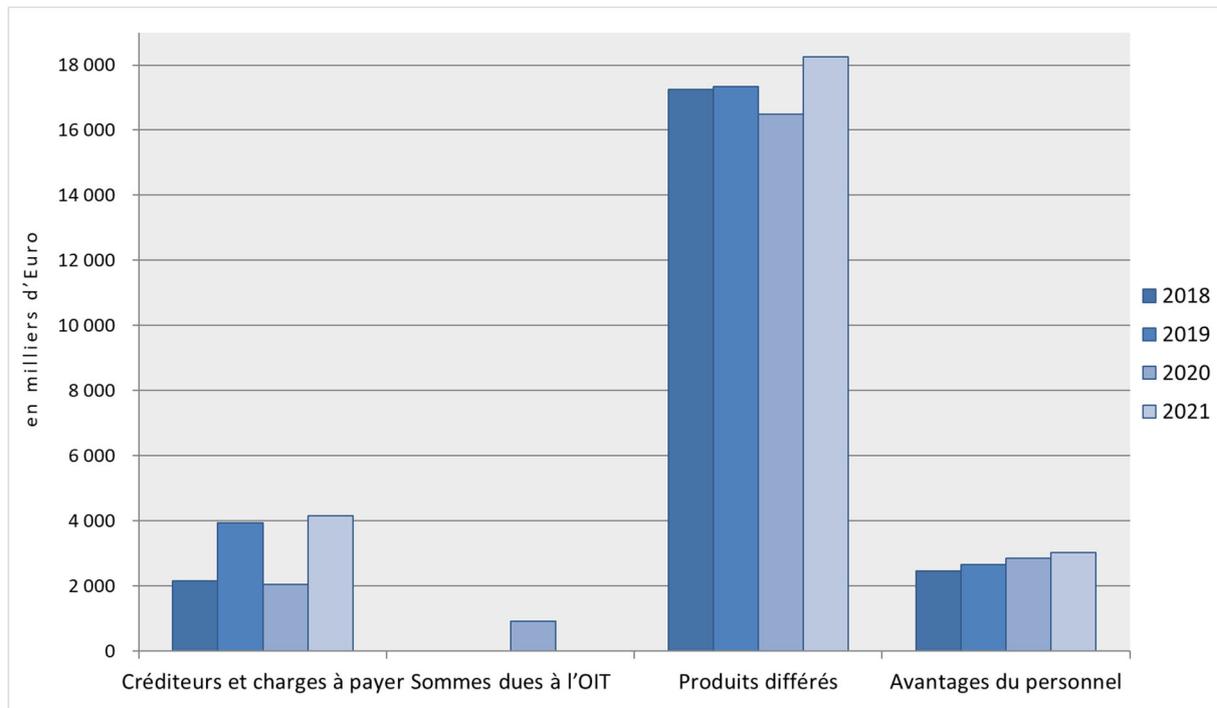
Passif par catégorie, 2021 (en milliers d'euros)



27. Le plus important élément de passif, représentant 18,2 millions d'euros ou 71,7 pour cent du passif total (16,5 millions d'euros ou 73,9 pour cent au 31 décembre 2020) correspond aux produits différés. Ce solde englobe les fonds avancés par les donateurs et les sponsors pour des services spécifiques de formation et de conseil ainsi qu'à d'autres fins, y compris la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 pour un total de 7,3 millions d'euros (6,1 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ce passif comprend également les fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec des organismes de parrainage et d'autres donateurs en ce qui concerne de futurs services de formation et de conseil assortis de conditions spécifiques, qui s'élevaient à 10,9 millions d'euros (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2020).

28. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par les fonctionnaires pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages sont, entre autres, les congés cumulés, les indemnités de rapatriement et les frais de déménagement lors de la cessation de service.

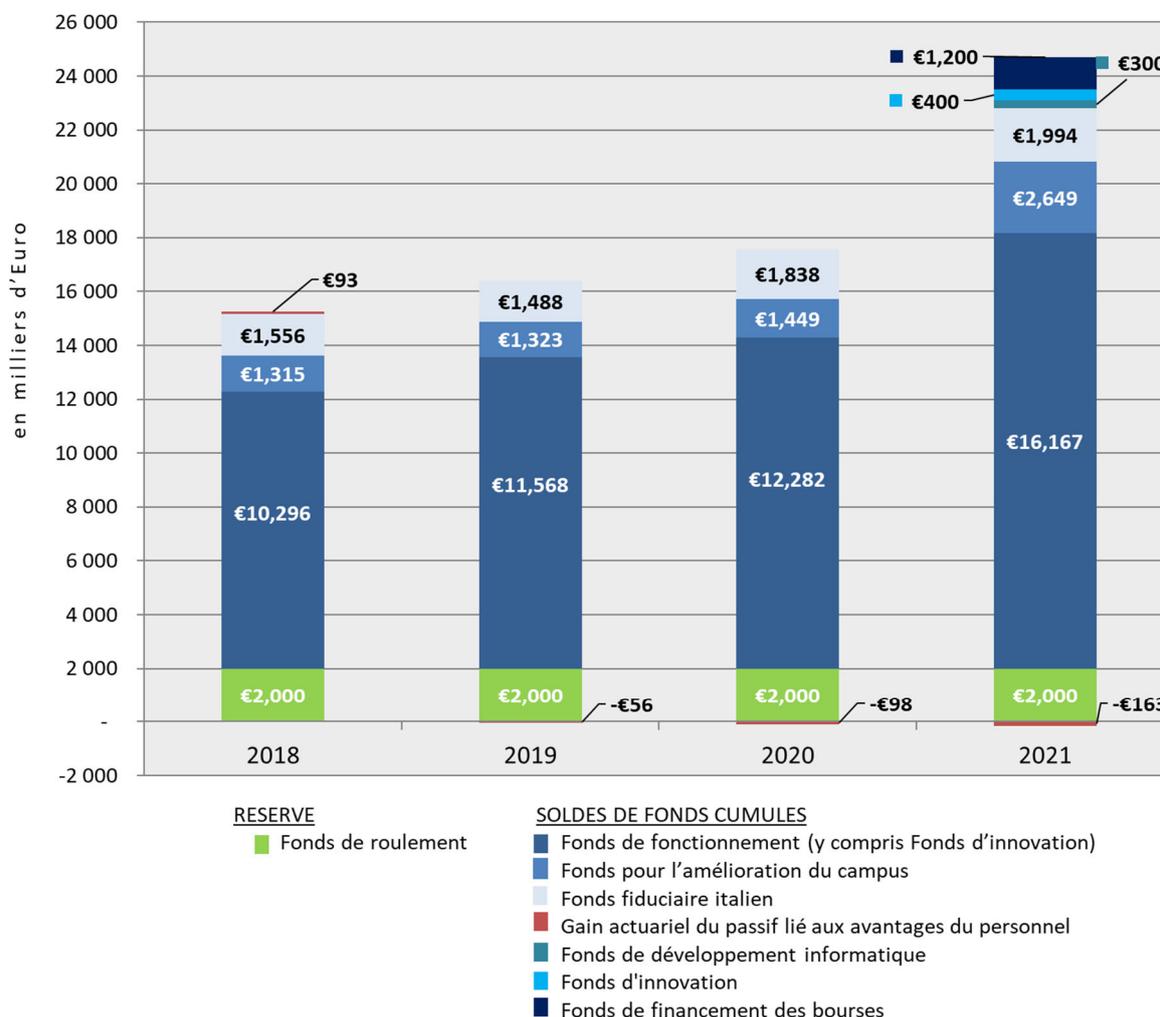
Comparaison sur quatre ans, par catégorie de passif



29. Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 2,1 millions d'euros, ou 103,4 pour cent (diminution de 1,9 million d'euros, ou 48,0 pour cent, au 31 décembre 2020) en raison de la hausse des dépenses liées aux services de formation et de conseil et des frais généraux d'exploitation.

Actif net

Comparaison sur quatre ans, par fonds



30. L'actif net du Centre consiste en plusieurs fonds, dont le Fonds de roulement, que le Règlement financier fixe à 2 millions d'euros, soit 8,1 pour cent (11,4 pour cent au 31 décembre 2020).

31. L'actif net comprend également les soldes cumulés de divers autres fonds, pour un montant total de 22,55 millions d'euros (15,5 millions d'euros au 31 décembre 2020). Il s'agit du Fonds de fonctionnement, pour un total de 16,2 millions d'euros et 65,9 pour cent de l'actif net global (12,3 millions d'euros et 70,1 pour cent au 31 décembre 2020), du Fonds pour l'amélioration des campus avec 2,6 millions d'euros et 10,8 pour cent du total (1,5 million d'euros et 8,3 pour cent au 31 décembre 2020), du Fonds fiduciaire italien avec 2,0 millions d'euros et 8,1 pour cent du total (1,8 million d'euros et 10,5 pour cent au 31 décembre 2020), le Fonds de développement informatique, avec 300 000 euros et 1,2 pour cent (néant au 31 décembre 2020), le Fonds d'innovation avec 400 000 euros et 1,6 pour cent (néant au 31 décembre 2020) et le Fonds de financement des bourses avec 1,2 million d'euros et 4,9 pour cent (néant au 31 décembre 2020). La perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel, d'un montant de 163 000 euros (98 000 euros de perte au 31 décembre 2020) est également comptabilisée, conformément aux normes IPSAS.

Budget ordinaire

32. À sa 82^e session (octobre 2019), le Conseil a approuvé pour la période 2020-21 un budget des dépenses s'élevant à 82,417 millions d'euros, contenant une provision de 600 000 euros, et un budget des produits s'élevant à 82,417 millions d'euros, soit un budget global en équilibre.
33. Les résultats budgétaires préliminaires pour l'année 2021, seconde année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 12.
34. Les produits réels pour 2021 se sont élevés à 42,912 millions d'euros, principalement composés de 12,8 millions d'euros de contributions volontaires, de 30,1 millions d'euros de produits gagnés, de 92 000 euros provenant des excédents précédents et de petits gains de change réalisés. Les dépenses réelles se sont élevées à 39,6 millions d'euros, et tiennent compte des dépenses nouvellement approuvées pour les investissements institutionnels, d'un montant total de 2,4 millions d'euros. L'excédent budgétaire pour 2021 s'élève donc à 3,325 millions d'euros.
35. Le résultat total pour l'exercice biennal 2020-21, tel qu'indiqué dans l'état V, révèle un excédent budgétaire total de 5,412 millions d'euros, qui combine l'excédent budgétaire de 2,087 millions d'euros pour 2020 et l'excédent budgétaire de 3,325 millions d'euros pour 2021.

Différences significatives entre le budget 2021 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(En milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2021 ¹	Montant réel 2021	Différence	Différence %
Chapitre	Ligne					
I	10	Contribution volontaire de l'Organisation internationale du Travail	3 584	3 686	102	2,8
		OIT - Assurance-maladie après la cessation de service	–	806	806	100
I	14	Contribution volontaire de la Ville de Turin	–	180	180	100
II	20	Produits provenant des services de formation et de conseil	27 345	27 695	350	1,3
II	21	Produits provenant de la production de médias	800	1 189	389	48,6
III	30	Utilisation de l'excédent pour des activités de formation	606	92	(514)	(84,8)
IV	40	Personnel inscrit au budget ordinaire	16 127	16 542	415	2,6

¹Le budget représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les produits provenant de la production de médias, les autres produits et les frais qui y sont liés, le personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et au budget variable (VB) et les imprévus; 49,5 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des services de conseil, les dépenses fixes totales (hors personnel inscrit au budget ordinaire et amortissements) et les dépenses variables totales (hors personnel inscrit au budget variable et sur projet); et environ 40 pour cent du budget approuvé pour les amortissements.

Ligne de l'état V			Budget 2021 ¹	Montant réel 2021	Différence	Différence %
Chapitre	Ligne					
		Assurance maladie après la cessation de service	–	806	806	100
IV	41	Infrastructures	2 039	1 798	(220)	(10,8)
IV	44	Frais généraux d'exploitation	811	1 007	196	24,2
IV	45	Missions et représentation	285	46	(239)	(83,9)
IV	46	Gouvernance	358	41	(317)	(88,5)
IV	48	Amortissements	602	450	(152)	(25,3)
V	50	Personnel inscrit au budget variable	2 499	2 967	468	18,7
V	51-57	Total dépenses variables	15 332	10 291	(5 041)	(32,9)
V	58	Coûts liés aux produits divers	105	393	288	274,3
		Investissements institutionnels	–	2 400	2 400	100

Contributions – Chapitre I

36. Pour la période 2020-21, le Centre a reçu de l'OIT une contribution de 8,966 millions de dollars des États-Unis, telle qu'approuvée dans son Programme et budget 2020-21. La moitié de cette contribution a été reçue en 2021. Le faible écart est dû au taux de change favorable lors de la conversion de la contribution. En outre, l'OIT a versé une contribution de 806 000 euros pour couvrir les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre.
37. La contribution de la Ville de Turin pour 2020 a été reçue en 2021. Cet argent a servi à couvrir certains coûts d'entretien engagés au cours de l'année.

Produits – Chapitres II et III

38. Les produits provenant des services de formation et de conseil se sont élevés à 27,965 millions d'euros, soit une hausse de 350 000 euros par rapport au niveau budgétaire initialement fixé pour 2021. Bien que les coûts unitaires de l'apprentissage à distance pour de nombreuses activités de formation soient bien inférieurs à ceux des activités en présentiel, les résultats au niveau de la portée des services ont eu une incidence significative sur le montant final des produits provenant des activités de formation, le nombre de participants étant passé d'environ 36 500 en 2020 à plus de 82 800 en 2021, soit une hausse de près de 127 pour cent. En outre, les services de conseil ont également augmenté de 16 pour cent en 2021, ce qui a entraîné une augmentation globale des produits connexes de 26,6 pour cent.
39. Les produits provenant de la production de médias se sont élevés à 1,189 million d'euros, soit 389 000 euros ou 48,6 pour cent de plus que prévu au budget. Cela est principalement dû à la demande croissante de médias numériques et de services de conception, de communication et de plaidoyer tout au long de l'année. La demande pour de tels services devrait continuer à croître à l'avenir. Ces produits ne concernent que les travaux réalisés pour des parties tierces, tandis que tous les produits provenant des

travaux internes exécutés pour appuyer les activités du Centre sont intégrés dans les produits provenant des activités de formation et des services de conseil.

40. L'utilisation des excédents des exercices précédents pour des activités de formation s'est élevée à 92 000 euros, montant inférieur de 514 000 euros ou 84,8 pour cent au budget prévu. Si nécessaire, le Centre a alloué aux activités réalisées en 2021 des fonds provenant d'autres sources.

Dépenses fixes – Chapitre IV

41. En 2021, certains types de dépenses n'ont pas été engagés en raison de la pandémie et de son impact sur les activités résidentielles et sur certains frais fixes. En conséquence, des économies importantes ont été réalisées dans les lignes budgétaires des missions et de la représentation et de la gouvernance. En raison du passage au nouveau modèle opératoire, certaines dépenses initialement prévues dans le budget 2021 ont été reportées à mesure jusqu'à ce que les nouveaux besoins soient définis. Un des domaines particulièrement touchés relève des dépenses liées au campus.
42. En 2021, le Centre a versé une contribution supplémentaire au Fonds des indemnités de fin de contrat pour s'assurer de la viabilité financière de ce dernier et sa capacité à couvrir les dépenses liées au rapatriement des fonctionnaires de la catégorie des services organiques et aux prestations de fin de service pour le personnel des services généraux. Fin 2021, le Fonds avait environ 3,6 millions d'euros de financement disponible pour de futurs décaissements. Le passif au 31 décembre 2021 est estimé à 10,5 millions d'euros, ce qui représente une position de sous-financement de 6,9 millions d'euros. Un plan a été mis en place pour arriver à un financement complet au cours des quatre prochains exercices biennaux. La contribution supplémentaire est partiellement imputée aux dépenses liées au personnel inscrit au budget ordinaire (environ 820 000 euros), pour une dépense finale de 16,542 millions d'euros supérieure de 415 000 euros, ou 2,5 pour cent, au budget initial de 16,127 millions d'euros.
43. Depuis 2021, l'OIT transfère au Centre les dépenses relatives à l'assurance-maladie après la cessation de service pour les anciens fonctionnaires du Centre. Ce montant est désormais comptabilisé dans les dépenses du Centre, mais n'a pas d'incidence sur l'excédent budgétaire car il est compensé par une contribution volontaire supplémentaire de l'OIT d'un montant identique, reprise à la ligne correspondante de la partie Produits.
44. En 2021, les dépenses au titre des infrastructures ont été inférieures de 220 000 euros, soit 10,8 pour cent, au budget initial. La raison principale est que les services publics et le nettoyage ont diminué en 2021 de quelque 217 000 euros, soit environ 20 pour cent, en raison du nombre moindre de nuitées tout au long de l'année. Si le Centre a vendu des nuitées à des organismes et des partenaires externes, celles-ci n'ont pas été complétées par un niveau de nuitées vendues aux participants qui suivent une formation résidentielle sur le campus similaire à celui de 2019. En 2021, le Centre a enregistré quelque 25 000 nuitées, contre 50 600 nuitées en 2019, chiffre sur lequel se basait le budget pour 2020-21.
45. Les frais généraux d'exploitation ont augmenté de 196 000 euros, soit 24,2 pour cent, en raison de la part des frais liés à la réception qui n'a pas été recouverte via les coûts

d'hébergement facturés pour les activités de formation en face-à-face. Bien que le niveau de service de la réception ait été ajusté en 2021, une partie importante devait encore être absorbée au titre de cette ligne budgétaire.

46. Les dépenses liées aux missions, à la représentation et à la gouvernance ont diminué de 556 000 euros au total, soit 86,4 pour cent. Les principales raisons sont que les voyages ont été limités tout au long de 2021 en raison de la pandémie, et que les deux sessions du Conseil se sont tenues par vidéoconférence plutôt que sur le campus. En outre, pour aider le Centre, l'OIT avait accepté début 2020 de fournir lui gratuitement les services de ressources humaines, les services internes, de conseil et de contrôle ainsi que les services juridiques, ce qui s'est traduit par une économie de quelque 275 000 euros.
47. Les amortissements ont été inférieurs au budget de 152 000 euros, soit 25,3 pour cent, car le montant budgétisé prévoyait une année complète d'amortissement des coûts de rénovation des pavillons Africa 10 et 11, qui a été reportée à 2022.

Dépenses variables – Chapitre V

48. Les frais liés au personnel inscrit au budget variable se sont élevés à 2,967 millions d'euros et sont supérieurs de 468 000 euros, soit 18,7 pour cent, au budget. Cela s'explique principalement par la contribution supplémentaire de 1,0 million d'euros apportée au Fonds des indemnités de fin de contrat (voir paragraphe 41 ci-dessus), dont 180 000 euros sont liés aux frais de personnel inscrit au budget variable. Le Centre a également versé des indemnités de départ anticipé dans cette catégorie de personnel.
49. Les dépenses variables totales ont été inférieures au budget et présentent une différence significative de 5,041 millions d'euros, soit 32,9 pour cent. En raison du nombre limité d'activités en face-à-face sur le campus et sur le terrain, le niveau des dépenses variables totales est à nouveau beaucoup plus faible que prévu initialement, car le modèle utilisé pour établir le budget 2020-21 prévoyait que la majorité de la formation serait dispensée en présentiel, tandis qu'en réalité les activités de formation ont été principalement dispensées en ligne. Les deux types d'activités de formation ont des structures de coûts très différentes, et les ratios dépenses/recettes diffèrent donc considérablement.
50. Les coûts liés aux produits divers ont plus que triplé par rapport au budget. Ceci est directement lié à l'augmentation significative également observée des produits connexes pour d'autres types d'activités pour lesquelles une partie des installations de formation et d'hébergement du campus ont été louées tout au long de l'année.
51. Des investissements institutionnels de 2,4 millions d'euros ont été inclus dans les dépenses budgétaires de 2021, afin d'assurer le financement préliminaire de deux fonds nouvellement créés – le Fonds de développement informatique et le Fonds de financement des bourses – et de deux fonds existants – le Fonds d'innovation et le Fonds pour l'amélioration des campus –, tel qu'approuvé par le Conseil en octobre 2021.

Versements à titre gracieux

52. Un versement à titre gracieux a été effectué en 2021 pour un montant de 74 600 euros.

Approbation des états financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par le commissaire aux comptes, ainsi que par le Conseil. Le commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Christine Boulanger
Trésorière et cheffe des Services financiers
7 mars 2022



Giuseppe Casale
Directeur a.i.
7 mars 2022

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



REPUBLIQUE DES PHILIPPINES
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Au Conseil du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit (ISA) émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La Direction est responsable de la préparation des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le document intitulé «États financiers et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021», mais n'incluent pas les états financiers et notre d'audit.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance concluante sur celles-ci.

Notre responsabilité se limite, quant à l'audit des états financiers, à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si nos connaissances obtenues pendant l'audit ou autrement apparaissent significativement erronées. Si, sur

la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance sont responsables de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

En vertu de l'article 27 du règlement financier du Centre, nous avons également soumis au Conseil un rapport détaillé sur notre audit des états financiers du Centre.

RIZALINA NOVAL JUSTOL
Présidente, Commission d'audit
République des Philippines
Auditeur externe

Quezon City, Philippines
8 mars 2021


RIZALINA NOVAL JUSTOL
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
08 March 2022

États financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021

Centre international de formation de l'OIT
État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Notes	2021	2020
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	26 523	21 650
Créances	5	10 474	8 605
Contributions à recevoir	6	–	13
Créances sur l'OIT		4 688	–
Paievements anticipés		434	494
Autres actifs à court terme		96	107
		42 215	30 869
Actif à long terme			
Créances	5	1 600	2 972
Immobilisations corporelles	8	6 173	5 924
Immobilisations incorporelles		1	7
		7 774	8 903
Total actif		49 989	39 772
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		4 160	2 045
Sommes dues à l'OIT		–	908
Produits différés	9	16 877	13 747
Avantages du personnel	10	1 656	1 600
		22 693	18 300
Passif à long terme			
Produits différés	9	1 373	2 742
Avantages du personnel	10	1 376	1 259
		2 749	4 001
Total passif		25 442	22 301
Actif net			
Réserve		2 000	2 000
Solde cumulé des autres fonds		22 547	15 471
Total actif net	11	24 547	17 471
Total passif et actif net		49 989	39 772

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	Notes	2021	2020 (retraité – Note 21)
Produits			
Services de formation et de conseil		26 251	17 828
Contributions volontaires	12	15 072	14 036
Autres produits	13	2 278	1 424
Gain de change et réévaluation, net		947	–
Intérêts		56	107
	Total produits	44 604	33 395
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	14	21 105	20 188
Contrats de sous-traitance	14	10 152	5 889
Frais généraux d'exploitation	14	1 816	1 454
Voyages	14	235	279
Autres frais liés aux activités de formation	14	1 091	1 072
Entretien du terrain et des bâtiments	14	1 563	1 332
Fournitures	14	738	437
Amortissements	14	717	833
Perte de change et réévaluation, nette	14	–	687
Frais bancaires	14	46	34
	Total dépenses	37 463	32 205
	Excédent net	7 141	1 190

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net pour l'exercice clôturé le 31 décembre

(en milliers d'euros)

	Réserve		Solde cumulé					Actif net		
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Fonds de développement informatique	Fonds d'innovation	Fonds de financement des bourses	Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	Total des fonds cumulés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	2 000	12 282	1 449	1 838	–	–	–	(98)	15 471	17 471
Excédent net de 2021	–	3 885	1 200	156	300	400	1 200	–	7 141	7 141
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	(65)	(65)	(65)
Solde au 31 décembre 2021	2 000	16 167	2 649	1 994	300	400	1 200	(163)	22 547	24 547
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	2 000	11 568	1 323	1 488	–	–	–	(56)	14 323	16 323
Excédent net de 2020	–	714	126	350	–	–	–	–	1 190	1 190
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	(42)	(42)	(42)
Solde au 31 décembre 2020	2 000	12 282	1 449	1 838	–	–	–	(98)	15 471	17 471

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent net pour la période	7 141	1 190
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 005	(1 013)
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissements	717	833
(Augmentation)/diminution des créances	(497)	3 581
Diminution des contributions à recevoir	13	-
(Augmentation)/diminution des créances envers/sur l'OIT	(5 596)	3 548
Diminution des paiements anticipés	60	96
Diminution des autres actifs à court terme	11	12
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	2 115	(1 886)
Augmentation/(diminution) des produits différés	1 761	(854)
Augmentation du passif lié aux avantages du personnel	108	149
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	6 838	5 656
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(960)	(127)
Produits issus de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(960)	(127)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 005)	1 013
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 873	6 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	21 650	15 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	26 523	21 650

^{/1} Les 55 euros reçus en intérêts apparaissent sous «Excédent (déficit) net pour la période» dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2020: 119 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels
pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

		2021 Budget initial ¹	2021 Budget final	2020 Montant s réels	2021 Montant s réels	2021 Écart budgétaire ²	2020-21 Budget initial et final	2020-21 Montants réels	2020-21 Écart budgétaire
	PARTIE A-PRODUITS								
I	Contributions volontaires								
10	Organisation internationale du Travail OIT – Assurance-maladie après la cessation de service	3 584	3 584	4 017	3 686	908	7 168	7 703	535
		–	–	–	806	806	–	806	806
11	Gouvernement italien (<i>ex-lege</i>)	7 850	7 850	7 850	7 850	–	15 700	15 700	–
12	Région Piémont (Italie)	–	–	13	–	–	–	13	13
13	Gouvernement portugais	250	250	250	250	–	500	500	–
14	Ville de Turin	–	–	180	180	180	–	360	360
	Total contributions volontaires	11 684	11 684	12 310	12 772	1 088	23 368	25 082	1 714
II	Produits gagnés								
20	Activités de formation et services de conseil	27 345	27 345	19 078	27 695	350	54 149	46 773	(7 376)
21	Production de médias	800	800	526	1 189	389	1 600	1 715	115
22	Divers	1 050	1 050	1 005	1 145	95	2 100	2 150	50
	Autres	–	–	81	19	19	–	100	100
	Total produits gagnés	29 195	29 195	20 690	30 048	853	57 849	50 738	(7 111)
III	Autres								
30	Utilisation de l'excédent pour des activités de formation	606	606	235	92	(514)	1 200	327	(873)
	Total produits	41 485	41 485	33 235	42 912	1 427	82 417	76 147	(6 270)
	PARTIE B – DÉPENSES								
IV	Dépenses fixes								
40	Personnel inscrit au budget ordinaire	16 127	16 127	16 786	16 542	415	32 253	33 328	1 075
	Assurance-maladie après la cessation de service	–	–	–	806	806	–	806	806
41	Consultants	534	534	276	506	(28)	1 057	782	(275)
42	Infrastructures	2 039	2 039	1 798	1 819	(220)	4 038	3 617	(421)
43	Sécurité	468	468	401	385	(83)	927	786	(141)
44	Frais généraux d'exploitation	811	811	614	1 007	196	1 606	1 621	15
45	Missions et représentation	285	285	34	46	(239)	565	80	(485)
46	Gouvernance	358	358	82	41	(317)	709	123	(586)
47	Frais liés aux installations et aux technologies de l'information	1 566	1 566	1 373	1 490	(76)	3 101	2 863	(238)
48	Amortissement des immobilisations corporelles	602	602	502	450	(152)	1 192	952	(240)
	Total dépenses fixes	22 790	22 790	21 866	23 092	302	45 448	44 958	(490)
V	Dépenses variables								
50	Personnel inscrit au budget variable (VB)	2 499	2 499	2 405	2 967	468	4 999	5 372	373
51	Personnel sur projet (PB)	680	680	998	790	110	1 347	1 788	441
52	Collaborateurs externes	4 981	4 981	4 528	8 147	3 166	9 864	12 675	2 811
53	Missions	689	689	86	59	(630)	1 364	145	(1 219)
54	Coûts liés aux participants	7 033	7 033	654	657	(6 376)	13 926	1 311	(12 615)
55	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	586	586	200	416	(170)	1 160	616	(544)
56	Enseignement extra-muros	1 172	1 172	15	137	(1 035)	2 321	152	(2 169)
57	Autres	191	191	95	85	(106)	378	180	(198)
58	Coûts liés aux produits provenant de la production de médias	400	400	157	444	44	800	601	(199)
59	Coûts liés aux produits divers	105	105	144	393	288	210	537	327
	Total dépenses variables	18 336	18 336	9 282	14 095	(4 242)	36 369	23 377	(12 992)

		2021 Budget initial ¹	2021 Budget final	2020 Montant s réels	2021 Montant s réels	2021 Écart budgétaire ²	2020-21 Budget initial et final	2020-21 Montants réels	2020-21 Écart budgétaire	
Dépenses au titre des investissements institutionnels		–	–	–	2 400	2 400	–	2 400	2 400	
VI	60	Imprévus	300	300	–	–	(300)	600	–	(600)
		Total dépenses	41 426	41 426	31 148	39 587	(1 839)	82 417	70 735	(11 682)
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE³	59	59	2 087	3 325	3 266	–	5 412	5 412

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

¹ Le budget originel représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les produits provenant de la production de médias, les autres produits et les frais qui y sont liés, le personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et au budget variable (VB) et les imprévus; environ 50,5 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des services de conseil, les dépenses fixes totales (hors personnel inscrit au budget ordinaire et amortissements) et les dépenses variables totales (hors personnel inscrit au budget variable et sur projet); et environ 60 pour cent du budget approuvé pour les amortissements.

² La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2021.

³ Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») a été établi par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie en 1964. La mission du Centre, guidée par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, est de livrer une formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement de l'Italie et par les produits gagnés pour les services de formation qu'il fournit. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des actifs et du solde des fonds du Centre.

Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Tous les deux ans, lors de sa réunion d'octobre, le Conseil adopte le programme et budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Aux termes de l'article 17 du Règlement financier du Centre, le Bureau du Conseil, sur délégation du Conseil, adopte les états financiers au mois de mai.

Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin (Italie). Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2021.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro.

Les états financiers sont, sauf indication contraire, libellés en milliers d'euros.

Principales méthodes comptables

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à cette même date. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux effectif du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont présentés comme des gains (ou pertes) et réévaluation, nets dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires inscrits à leur coût historique sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

Actif/passif	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Comptabilisation et mesure initiale

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, le Centre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Centre mesure initialement l'actif financier ou passif financier à sa juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est décomptabilisé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

À la fin de la période de rapport, il est procédé à une évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière s'il existe une preuve objective que la valeur de report d'un actif financier a diminué.

Plus spécifiquement, pour les créances et les contributions à recevoir, le Centre établit une provision pour créances douteuses basée sur l'examen des soldes individuels permettant de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains montants. Si les efforts de collecte des sommes non recouvrées sont vains, celles-ci sont radiées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à court terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

Créances

Les créances proviennent essentiellement des activités de formation et des services de conseil, ainsi que des services multimédias et des autres sources de revenu. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Créances sur/envers l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cette ligne englobe les biens, et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Meubles et agencements	10
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail et de 15-30

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions spécifiques de performance. Ils sont considérés comme des produits seulement quand l'obligation de prestation du Centre a été remplie. Les créances en vertu de tels accords de 12 mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements des obligations de première qualité des sociétés.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

1. Avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - congé non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congés dans les foyers: conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits aux congés dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce

titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens; et

- autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

2. Avantages après la cessation de service:

- Indemnités et frais de rapatriement et de déménagement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net;

- Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins cinq années de service ininterrompu hors du pays où ils ont leur foyer. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dues au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le Fonds des indemnités de fin de contrat du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution directe au BIT resterait à payer à la date de rapport pour des services rendus;

- Assurance-maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé quand ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Pour les retraités du Centre, l'OIT, à compter de 2021, verse au Centre une contribution volontaire égale au coût annuel encouru par le Centre pour ses retraités.

Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

- Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part proportionnelle des obligations des contributions définies du Centre, les actifs et les coûts associés au plan avec suffisamment de fiabilité pour le but de comptabilisation. De ce fait, le Centre traite le plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel dans l'état de la performance financière. Le passif est indiqué dans les notes aux états financiers.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits: les autres produits englobent les produits provenant de l'utilisation à court terme des installations résidentielles et de formation par des organismes externes, les loyers payés par les autres organismes occupant le campus et d'autres revenus de moindre importance. Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
2. Produits d'intérêts: les produits d'intérêts générés par les swaps de devises et les comptes d'épargne sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sur une base *pro rata temporis* qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires: des contributions volontaires sont données afin de financer les opérations générales du Centre, les améliorations apportées au campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation telle que la «condition» de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

2. Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de services. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Produits provenant des services de formation et de conseil: les accords relatifs à ces services sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent pas un bénéfice direct plus ou moins égal. Les services de formation et de conseil qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisés comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (créances) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation ou du service de conseil.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passif éventuel

Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est plus que probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif, qui consiste à organiser des activités de formation et fournir des services de conseil en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les estimations présentent également une utilité afin de calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collecte des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la collecte est moins que probable, les créances sont intégralement provisionnées. Elles sont radiées si tous les efforts de collecte possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix courants disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel du Centre. Les provisions sont calculées par un actuaire indépendant et tiennent compte de diverses hypothèses.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée par le Centre au cours de l'année 2021.

Nouvelles normes comptables qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur

Pour la période 2018-2021, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié de nouvelles normes et amendé des normes existantes:

- Amendement à la norme IPSAS 36 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises: cet amendement précise que l'amendement à la norme IPSAS 41 s'applique également aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 41 - Instruments financiers: cette nouvelle norme énumère les obligations en matière de classification, comptabilisation et mesure des instruments financiers et remplace celles de la norme IPSAS 29 - Instruments financiers: Comptabilisation et

évaluation. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

- Amendement à la norme IPSAS 41 - Instruments financiers: cet amendement modifie les normes de classification pour des actifs financiers particuliers présentant des caractéristiques de remboursement anticipé qui peuvent entraîner une compensation négative raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat et qui peuvent être éligibles pour être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 42 - Avantages sociaux: cette nouvelle norme définit les avantages sociaux et établit quand les dépenses et les passifs à ce titre doivent être comptabilisés et comment ils doivent être mesurés. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Amendement à la norme IPSAS 19 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuel: cet amendement modifie les exigences de la norme pour y inclure les transactions relatives aux services collectifs et individuels. Il entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée, et à condition que la norme IPSAS 42 - Avantages sociaux soit adoptée en même temps. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Améliorations des normes IPSAS, 2019 Il s'agit d'améliorations mineures apportées aux normes IPSAS afin de répondre aux diverses questions soulevées par les parties prenantes. Elles entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, leur application anticipée étant encouragée. Il n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollars des États-Unis (équivalent en euros)	Euros	2021	2020
Comptes courants et fonds en caisse	15 875	10 648	26 523	21 650
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	15 875	10 648	26 523	21 650

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2020, 12 000 euros l'étaient en euros et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 9 650 euros.

Le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie comprend un montant de 9 341 euros (2020: 7 910 euros) qui doit être utilisé pour des services de formation et de conseil et à d'autres fins spécifiques, notamment la rénovation des pavillons Africa 10 et 11. Ce solde inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés à la contribution de l'Italie à des fins de formation.

Note 5 – Créances

	2021	2020
Créances à court terme		
Créances provenant de la facturation de services de formation	1 272	1 599
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2022	9 192	7 067
Autres créances	17	16
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(7)	(77)
Total créances à court terme	10 474	8 605
Créances à long terme		
Créances en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2022	1 373	2 742
Avances aux agences d'exécution	227	230
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	–	–
Total créances à long terme	1 600	2 972

Toutes les créances ci-dessus portent sur des transactions sans contrepartie financière.

	2021	2020
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	90	162
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	(37)	(61)
Pertes dues à la dépréciation renversées	(53)	(92)
Augmentation de la dotation pour dépréciation	7	81
Solde au 31 décembre	7	90

Note 6 – Contributions à recevoir

	2021	2020
Région Piémont	–	26
Moins: provision pour créances douteuses	–	(13)
Total contributions à recevoir	-	13

Toutes les contributions à recevoir ci-dessus portent sur des transactions sans contrepartie financière.

Note 7 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre se penche sur ces risques et cherche à minimiser les effets potentiels de ceux-ci sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et à la politique de gestion des risques du Centre. En 2021, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements de ces risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2020.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en devises autres que l'euro, principalement lié au dollar des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant des dollars des États-Unis dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change pour le dollar des États-Unis au 31 décembre était comme suit:

	2021 Dollars des États-Unis	2021 Équivalent en euros	2020 Dollars des États- Unis	Équivalent en euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 019	15 875	11 840	9 650
Créances	92	82	354	296
Sommes dues à l'OIT	(938)	(827)	(3 172)	(2 585)
Créditeurs et charges à payer	(230)	(203)	(54)	(46)
Sensibilité nette	16 943	14 927	8 968	7 315

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2021, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation possible de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 794 euros (2020: 365 euros) ou 5 pour cent (2020: 5 pour cent)

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts.

Toutefois, le Centre tient des comptes d'épargne et est donc sujet à la fluctuation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est négligeable.

Autre risque de prix

C'est le risque que la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en actions à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Les créateurs et charges à payer arrivent en général à échéance à 13 jours (2020: 14 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2020: 2 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses placements. En ligne avec cette politique, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est A ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est A. Pour des raisons opérationnelles, le principal partenaire bancaire du Centre est exclu de cette politique.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total des liquidités et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un même établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les placements, au 31 décembre est la suivante:

	AAA	AA+– AA–	A+–A–	BBB+–BBB–	Total
2021					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	20 473	6 050	26 523
2020					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	16 800	4 850	21 650

Créances

Les créances, exigibles à la réception de la facture, concernent des gouvernements, des organisations internationales et agences des Nations Unies, des organismes supranationaux et des particuliers. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit:

	Moins de 1 an	1-2 ans	Plus de 2 ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
2021					
Créances	10 430	51	–	(7)	10 474
Contributions à recevoir	–	–	–	–	–
Total	10 430	51	–	(7)	10 474
2020					
Créances	8 546	127	9	(77)	8 605
Contributions à recevoir	13	13	–	(13)	13
Total	8 559	140	9	(90)	8 618

Note 8 – Immobilisations corporelles

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2021	Total 2020
Coût au 31 décembre	3 752	11 714	15 466	14 542
Amortissement cumulé au 31 décembre	3 054	6 239	9 293	8 618
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	698	5 475	6 173	5 924
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	724	5 200	5 924	

Il y avait 2 989 euros d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et d'équipements à la fin de l'année 2021 (2020: néant). Ces engagements sont liés à la rénovation des pavillons Africa 10 et 11.

Matériel

	Véhicules	Équipements de bureau	Autres équipements	Meubles et agencements	Total 2021	Total 2020
Coût au 1 ^{er} janvier	5	2 081	1 357	160	3 603	3 674
Acquisitions	–	185	–	–	185	1
Cessions	–	(36)	–	–	(36)	(72)
Coût au 31 décembre	5	2 230	1 357	160	3 752	3 603
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	5	1 827	927	120	2 879	2 699
Amortissements	–	102	97	12	211	252
Cessions	–	(36)	–	–	(36)	(72)
Amortissement cumulé au 31 décembre	5	1 893	1 024	132	3 054	2 879
Valeur comptable nette au 31 décembre	–	337	333	28	698	724

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

	2021	2020
Coût au 1 ^{er} janvier	10 939	10 813
Acquisitions	75	–
Travaux en cours	700	126
Cessions	–	–
Coût au 31 décembre	11 714	10 939
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	5 739	5 183
Amortissement	500	556
Cessions	–	–
Amortissement cumulé au 31 décembre	6 239	5 739
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 475	5 200

Note 9 – Produits différés

	2021	2020
Produits différés – à court terme		
Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus	7 347	6 072
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	9 530	7 675
Total produits différés à court terme	16 877	13 747
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	1 373	2 742
Total produits différés à long terme	1 373	2 742
Total produits différés	18 250	16 489

	2021	2020
Mouvements des produits différés		
Solde au 1^{er} janvier	16 489	17 343
Nouveaux accords conclus pendant l'année	10 046	4 679
Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation à l'état de la performance financière	(7 633)	(5 992)
Remboursement/réduction d'accords envers les bailleurs de fonds	(945)	(1 020)
Autres sommes reçues à l'avance non liées à des accords et montants à rembourser	(467)	2 254
Escompte	760	775
Solde au 31 décembre	18 250	16 489

Note 10 – Avantages du personnel

	À court terme	À long terme	Total 2021	Total 2020
Salaires	15	–	15	21
Congés accumulés et congés dans les foyers	1 454	560	2 014	2 045
Indemnités de rapatriement	31	816	847	793
Autres	156	–	156	–
Total passif lié aux avantages du personnel	1 656	1 376	3 032	2 859

Avantages après la cessation de service

Indemnités de rapatriement

Une évaluation actuarielle effectuée pour 2021 a estimé le passif du Centre au titre des indemnités de rapatriement à la date de rapport.

Le passif lié aux indemnités et frais de rapatriement et de déménagement est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec le BIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisés par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour couvrir ce passif.

Pour l'évaluation de 2021, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2021 (%)	2020 (%)
Taux d'actualisation	0,88	0,33
Taux des futures augmentations des coûts	2,20	1,40
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

	2021	2020
Obligations au titre des prestations définies, début d'année	793	785
Coût financier	3	5
Montant net des prestations payées	(14)	(39)
Perte (gain) actuariel(le) dû/due à l'expérience	49	38
Perte (gain) actuariel(le) due aux modifications des hypothèses	16	4
Obligation au titre des prestations définies, fin d'année	847	793
État de la situation financière, passif, début d'année	(793)	(785)
Total crédit (débit) pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(3)	(5)
Montant net des prestations payées	14	39
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'état de la performance financière	17	44
Total crédit (débit) comptabilisé à l'actif net	(65)	(42)
État de la situation financière, passif, fin d'année	(847)	(793)

Les dépenses liées au coût financier et au coût des avantages nets payés pour 2021 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. La perte actuarielle nette, d'un montant cumulé de 65 euros (2020: 42 euros), a été comptabilisée dans l'actif net.

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2021 s'élève à 699 euros (2020: 721 euros).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de cessation de service était estimée à 8 997 euros (2020: 9 012 euros). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de rapatriement était estimée à 1 483 euros au 31 décembre 2021 (2020: 1 350 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2021, le Centre avait financé ces engagements à hauteur de 3,6 millions d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le Centre, à travers l'OIT, est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part proportionnelle des obligations des contributions définies du Centre, les actifs et les coûts associés au plan avec suffisamment de fiabilité pour le but de comptabilisation. De ce fait, le Centre traite le plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent du salaire de pension pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses

engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle en date a été effectuée au 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est actuellement en cours. C'est pourquoi la Caisse a reconduit, pour la préparation de ses états financiers pour 2020, au 31 décembre 2020 les données de participation telles qu'elles étaient au 31 décembre 2019.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, un taux de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle de 144,4 pour cent. Le taux de financement était de 107,1 pour cent lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2019 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit à la dissolution de la Caisse, les paiements compensatoires requis de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des cotisations versées par chaque organisation par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des cotisations de retraite versées à la Caisse au cours de ces trois années (2018, 2019 et 2020) s'élève à 7 993,15 millions de dollars des États-Unis, dont environ 0,16 pour cent ont été versés par le Centre.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la Caisse pour le personnel s'élevait en 2021 à 4 349 euros (2020: 4 436 euros). Les cotisations prévues pour 2022 s'élèvent à environ 4 788 euros.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est déterminé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et présente au Comité mixte un rapport sur son audit chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 114 965 euros au 31 décembre 2021 (2020: 118 353 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Note 11 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

1. *Fonds de roulement*: ce fonds a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros.
2. *Le solde cumulé des autres fonds* comprend:
 - *Fonds de fonctionnement*: c'est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation, qui inclut les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes;
 - *Fonds pour l'amélioration du campus*: ce fonds a été créé pour répondre aux besoins d'investissement pour les travaux de rénovation du campus qui ne sont pas couverts par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions complémentaires du pays hôte;
 - *Fonds fiduciaire italien*: ce fonds a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;
 - *Fonds de développement informatique*: ce fonds a été créé pour prévoir des investissements périodiques dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et le renouvellement des logiciels qui ne font pas partie des dépenses normales de fonctionnement;
 - *Fonds d'innovation*: ce fonds a été instauré pour promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre;
 - *Fonds de financement des bourses*: comme son nom l'indique, ce fonds constitue une réserve pour partager les coûts de la participation des mandants aux activités du Centre afin de renforcer leur caractère tripartite;
 - *Gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel*: représente les effets des révisions des gains et pertes actuariels

Note 12 – Produits provenant des contributions volontaires

	2021	2020
Gouvernement italien	10 150	9 576
Organisation internationale du Travail	4 492	4 017
Gouvernement portugais	250	250
Ville de Turin (Italie)	180	180
Région Piémont (Italie)	–	13
Total contributions volontaires	15 072	14 036

La contribution de l'OIT de 3 685 euros (4 483 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour la période 2020-21, qui s'élève à 8 966 dollars des États-Unis. L'OIT a également contribué à hauteur de 806 euros (959 dollars des États-Unis) pour couvrir les coûts de l'assurance-maladie après la cessation de service pour les fonctionnaires retraités du Centre.

La contribution *ex-lege* du gouvernement italien au Centre en 2021 s'est élevée à 7 850 euros (2020: 7 850 euros). Cette somme a été payée en 2021. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 600 euros pour des activités de formation en 2021. Il a également versé une contribution de 3 000 euros pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11. Sur la contribution totale, un montant de 700 euros a été comptabilisé dans les produits provenant des contributions volontaires, représentant les travaux en cours dans ces pavillons (2020: 126 euros). Le solde de 2 164 euros est comptabilisé dans les produits différés (2020: 2 864 euros).

Note 13 – Autres produits

	2021	2020
Opérations sans contrepartie directe		
Contrats de location simples avec d'autres agences des Nations Unies	337	305
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	635	268
Autres produits divers	29	225
Opérations avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants venant à une formation	88	91
Produits provenant de la production de médias	1 189	526
Activités socioculturelles	–	9
Total autres produits	2 278	1 424

Note 14 – Dépenses

Le Centre présente les principales catégories de dépenses suivantes, telles qu'elles sont présentées à l'état II:

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel:** cette rubrique englobe tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel, la formation du personnel, les stages, les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé pour le compte des anciens fonctionnaires du Centre et de leurs personnes à charge, ainsi que les autres frais liés au personnel. Elle inclut également le coût financier et le coût des prestations courants liés au passif relatif au personnel.
- **Contrats de sous-traitance:** cela comprend les dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la livraison de produits, ainsi que le service médical.
- **Frais généraux de fonctionnement:** cette rubrique englobe les services de sécurité, la communication, les contrats de service, les licences liées à la formation, les déménagements internes, entre autres.
- **Voyages:** cela comprend les dépenses liées aux déplacements officiels des membres du Conseil, des fonctionnaires du Centre et des participants aux activités.
- **Autres coûts liés aux activités de formation:** cela comprend les coûts liés à la formation tels que les frais d'hébergement et de subsistance sur le campus, le matériel et les fournitures de formation et les frais universitaires, entre autres.
- **Entretien du terrain et des bâtiments:** cela comprend les services publics, le nettoyage et l'entretien des bâtiments et des terrains.
- **Fournitures:** cela comprend les consommables utilisés dans les activités quotidiennes du Centre, y compris les publications, les fournitures pour ordinateurs et imprimantes, les licences de logiciels ainsi que le matériel et les immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie.
- **Amortissements:** cela comprend les coûts d'amortissement des améliorations locatives et du matériel, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles.
- **Différences de change et réévaluation:** cela comprend les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les gains et pertes de réévaluation.
- **Frais bancaires:** cela inclut les commissions et les frais encourus dans les transactions bancaires.

Note 15 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Une obligation éventuelle existe lorsque le Centre a une entente avec une tierce partie. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de mesurer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait résulter et donc, aucun montant n'est enregistré dans les états financiers.

Le Centre a un cas en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT. Le résultat final n'étant pas encore connu, aucune provision n'a été enregistrée.

Au 31 décembre 2021, le Centre avait pour 2 570 euros (2020: 1 737 euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services sous-traités, comme l'entretien du campus.

Tous les contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et sont annulables. En 2020, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 19 euros (2020: 14 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 286 euros (2020: 106 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de recouvrement des coûts, qui sont annulables, avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient en 2020 à 337 euros (2020: 305 euros).

Note 16 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

1. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
2. la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT aux programmes de master n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation lorsque ces fonds sont utilisés à cette fin, tandis qu'à l'état II, ils sont comptabilisés comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel ils se rapportent quand il est probable que ces contributions seront reçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable; et
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s à l'état V mais apparaissent à l'état II.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

	Activités d'explo- itation	Activités d'investis- -sement	Activités de finan- cement	Total
Excédent budgétaire net (état V)	3 325	–	–	3 325
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences liées à la base	(1 668)	(960)	–	(2 628)
Différences liées à l'entité	3 248	–	–	3 248
Flux de trésorerie net	4 905	(960)	–	3 945

	Activités d'explo- itation	Activités d'investis- -sement	Activités de finan- -cement	Total
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	928	–	–	928
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	5 833	(960)	–	4 873

Rapprochement entre l'état V et l'état II

Excédent budgétaire net (état V)	3 325
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(360)
Différences liées à l'entité	4 176
Excédent net selon l'état de la performance financière (état II)	7 141

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre donné de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016-17. L'allocation prélevée sur les excédents de 2011 et 2012 a été intégralement utilisée.

	Activités de formation	Fonds d'innova- -tion	Fonds pour l'amélioration du campus			Total	Total
			Infra- structures sur le campus	Examen des processus d'entreprise	Applica- -tions informa- -tiques de HRS		
Allocation de l'excédent 2010	500	300	650	350	–	1 000	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	–	(31)	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	–	(51)	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	–	(650)	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	–	(102)	(102)
Dépenses en 2016	–	–	–	(77)	–	(77)	(77)
Dépenses en 2017	–	–	–	(37)	–	(37)	(37)
Solde au 31 décembre 2021	–	–	–	52	–	52	52

	Activités de formation	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus			Total	
			Infrastructures sur le campus	Examen des processus d'entreprise	Applications informatiques de HRS	Total	
Allocation de l'excédent 2013	1 150	550	950	–	150	1 100	2 800
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(33)	(33)	(384)
Dépenses en 2016	(796)	(385)	–	–	(50)	(50)	(1 231)
Dépenses en 2017	(126)	(33)	(33)	–	(18)	(51)	(210)
Dépenses en 2018	–	(9)	(95)	–	(20)	(115)	(124)
Solde au 31 décembre 2021	–	–	822	–	29	851	851
Allocation de l'excédent 2014	286	–	100	–	–	100	386
Dépenses en 2017	(286)	–	–	–	–	–	(286)
Solde au 31 décembre 2021	–	–	100	–	–	100	100
Allocation de l'excédent 2015	693	–	694	–	–	694	1 387
Dépenses en 2017	(355)	–	(575)	–	–	(575)	(930)
Dépenses en 2018	(338)	–	–	–	–	–	(338)
Solde au 31 décembre 2021	–	–	119	–	–	119	119
Allocation de l'excédent 2016-17	1 200	300	–	–	–	–	1 500
Dépenses en 2018	(201)	(91)	–	–	–	–	(292)
Dépenses en 2019	(598)	(150)	–	–	–	–	(748)
Dépenses en 2020	(235)	(39)	–	–	–	–	(274)
Dépenses en 2021	(92)	(8)	–	–	–	–	(100)
Solde au 31 décembre 2021	74	12	–	–	–	–	86

Note 17 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a bénéficié de services de stagiaires envoyés par différents partenaires externes, pour lesquels la valeur est minime, ainsi que de divers services en nature de la part de l'OIT, qui varient d'une année à l'autre. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 18 – Actifs éventuels

	2021	2020
Contribution de l'OIT	8 404	3 654
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Accords de financement liés à des activités	1 100	1 350
Total actifs éventuels	17 354	12 854

Note 19 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

	2021	2020
Opérations générales	4 492	4 017
Activités de formation	19 037	13 224
Assurance-maladie après la cessation de service	806	804
Indemnités de cessation de service	537	912
Personnel prêté au Centre	125	71
Services d'audit interne, juridiques et de personnel	210	220
Total information relative aux parties liées	25 207	19 248

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2021		2020	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
Principaux cadres dirigeants	7,3	1 457	8,0	1 527

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas aussi disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 20 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les bailleurs de fonds. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices, et son financement qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les dépenses de projet réelles contre les budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

Note 21 – Reclassifications

À l'état II – État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre, deux montants ont été reclassés dans les chiffres comparatifs de 2020: 29 euros précédemment comptabilisés sous le poste Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel ont été reclassés au poste Fournitures, et 43 euros précédemment comptabilisés sous le poste Autres coûts liés aux activités de formation ont été reclassés en frais généraux d'exploitation.

Note 22 – Événement subséquent

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété une pandémie mondiale due au coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place par le gouvernement italien, ainsi que par tous les gouvernements du monde, auront une multitude d'impacts économiques au niveau mondial. La Direction surveille la situation et a pris diverses mesures d'atténuation visant à réduire les risques identifiés à la suite de la pandémie. Tout impact sera pris en compte lorsqu'il sera connu et pourra être estimé.

Rapport de l'auditrice externe sur l'audit des états financiers du
Centre international de formation de l'Organisation internationale
du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021



République des Philippines
Commission d'audit
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditrice externe sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2021.

Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, ainsi que nos observations et recommandations relatives à l'examen de la mobilisation des ressources. Des recommandations à valeur ajoutée ont été transmises et discutées avec la Direction afin de renforcer la gestion efficiente et efficace du Centre.

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Nous avons abordé les questions relatives à l'examen des états financiers du Centre qui ont attiré notre attention au cours de l'audit et dont nous croyons que le Conseil du Centre doit être informé. Nous serons heureux d'apporter toutes les clarifications souhaitées au cours de la réunion du Bureau du Conseil de mai 2022.

Nous exprimons notre appréciation aux membres de la Direction ainsi qu'à leur personnel pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Conseil du Centre de leur soutien et de leur intérêt pour notre travail en tant qu'auditrice externe du Centre.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

RIZALINA NOVAL JUSTOL
Présidente
Commission d'audit, République des Philippines
Auditrice externe

Quezon City, Philippines
08 mars 2022


RIZALINA NOVAL JUSTOL
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
08 March 2022

**République des Philippines
Commission d'audit
Quezon City**



**Rapport de l'auditrice externe au Conseil
du Centre international de formation de
l'Organisation internationale du Travail**

**pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2021**

**Rapport de l'auditrice externe
sur les états financiers
du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail
pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021**

Table des matières	Page
Résumé	1
A. Mandat, étendue et objectifs de l'audit	4
B. Resultats de l'audit	6
B.1 Audit des états financiers	6
B.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	7
B.1.2 Missions	8
B.1.3 Contrats de sous-traitance	10
B.2 Examen de la gestion des actifs	11
B.2.1 Politique de gestion des actifs	12
B.2.2 Achats	13
B.2.3 Préservation et maintenance des actifs	16
C. Mise en œuvre des recommandations des audits précédents	18
D. Informations fournies par la direction	19
E. Remerciements	20

Annexe I - État de mise en œuvre des recommandations des audits précédents

LISTE DES ACRONYMES

FINSERV	Services financiers
FIS	Installations et services internes
HRS	Services des ressources humaines
IAASB	Conseil international des normes d'audit et d'assurance
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ICTS	Service des technologies de l'information et de la communication
OIT	Organisation internationale du Travail
TI	Technologies de l'information
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISA	Normes internationales d'audit
CIF-OIT	Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
P&B	Programme et budget
P&E	Immobilisations corporelles
SG	Société Générale
TC	Demandes de remboursement des frais de voyage
TOR	Cahier des charges

RÉSUMÉ

Introduction

1. Le présent rapport de l'auditrice externe sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT, ci-après « le Centre ») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées à l'article 25 du Règlement financier.

2. Il s'agit ici du rapport préparé par la Présidente de la Commission d'audit de la République des Philippines en tant qu'auditrice externe du Centre. Les objectifs généraux de l'audit consistent à fournir l'assurance indépendante de la présentation fidèle des états financiers aux membres du Conseil et aux mandants du Centre; à contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au Centre; ainsi qu'à soutenir les objectifs opérationnels du Centre à travers le processus d'audit externe. Le rapport traite en détail les questions financières et de gouvernance que l'auditrice externe estime devoir porter à l'attention du Conseil du Centre.

Résultat général de l'audit

3. Selon notre mandat, nous avons audité les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre audit a résulté en l'expression d'une opinion non modifiée¹ sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle: a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021; b) de sa performance financière; c) des variations de son actif net; d) de ses flux de trésorerie; et e) de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit non modifiée.

5. Nous avons également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons formulé à l'attention de la Direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre. Pour l'année 2021, nous avons effectué un examen de la gestion des actifs telle que menée par le Centre afin d'évaluer la politique, la stratégie et

¹ Opinion d'audit non modifiée: aux termes de la norme ISA 700, il s'agit de « l'opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ». Ce terme remplace l'ancienne « opinion sans réserve ».

les actions du Centre en matière de gestion de ses actifs en fonction de leurs étapes de vie, c'est-à-dire l'acquisition, la préservation et la maintenance, et la mise hors service.

7. L'examen a été effectué en tenant compte des exigences fondamentales de la gouvernance, c'est-à-dire la redevabilité, la gestion des risques et le contrôle interne. Sur la base de cet examen, nous avons conclu que les politiques, les procédures, les lignes directrices et les stratégies du Centre étaient généralement alignées sur les exigences fondamentales de la gouvernance et ses éléments. Nous avons néanmoins présenté quelques recommandations pour améliorer la politique de gestion des actifs. En ce qui concerne les achats, nous avons suggéré certaines améliorations en ce qui concerne l'établissement d'un manuel des achats, qui incorpore la planification des achats et l'élargissement des responsabilités du Comité des contrats. Nous avons également souligné l'importance d'avoir un registre des actifs harmonisé et intégré afin d'améliorer la préservation et la maintenance des actifs du Centre. En ce qui concerne la mise hors service, nous avons constaté que les politiques, les procédures et les lignes directrices du Centre tout au long des processus de mise hors service des actifs étaient suffisantes et que des contrôles appropriés étaient en place pour gérer les risques prévus, et ces contrôles ont été jugés efficaces.

Résumé des recommandations

8. Nous avons formulé des recommandations, détaillées dans ce rapport, dont les points saillants sont les suivants:

Audit des états financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

a. **veiller au respect de la limite maximale par dépôt et par investissement fixée pour chaque institution financière afin d'harmoniser la pratique réelle avec la politique établie et de continuer à gérer correctement les risques (c'est-à-dire le risque de concentration et le risque de marché) liés à la gestion des placements. À titre subsidiaire, lorsque l'environnement actuel l'exigerait, revoir la politique en matière de limitation des montants investis et apporter les ajustements nécessaires, afin de tenir compte des besoins du Centre selon le moment (par. 32).**

Missions

b. **assurer le respect de la politique sur le remplissage des formulaires d'autorisation de voyage, en précisant le ou les objectifs réels du voyage, y compris les codes requis pour faciliter l'imputation correcte des dépenses de voyage et pour améliorer les activités d'examen et de suivi, le tout pour assurer un renforcement supplémentaire des mesures de contrôle interne et la responsabilisation à l'égard des transactions financières du Centre concernant les missions (par. 40);**

c. **envisager de rappeler au personnel concerné l'obligation de présenter la demande de remboursement des frais de voyage afin de réduire davantage l'incidence des retards susceptibles d'avoir un impact sur la présentation en temps opportun des dépenses connexes dans les états financiers (par. 41).**

Contrats de sous-traitance

d. améliorer la conformité du traitement des contrats en veillant à ce que tous: a) soient signés par les deux parties avant la date de début du contrat ou le début des travaux spécifiés; et b) incluent, avec la signature, la date à laquelle les parties ont signé l'accord, afin de ne pas exposer le Centre au risque que le collaborateur externe intente une action en justice pour des montants plus élevés pour le travail effectué au cas où le contrat ne serait pas correctement signé et daté (par. 47);

Examen de la gestion des actifs

Politique de gestion des actifs

e. faciliter le déploiement de la politique révisée de gestion des actifs, non seulement pour aligner les processus du Centre sur les défis et les exigences de l'époque actuelle, mais aussi pour établir un processus de gestion des actifs plus robuste (par. 57);

f. envisager d'inclure dans la politique révisée de gestion des actifs les responsabilités et les obligations redditionnelles du personnel affecté à des groupes particuliers d'actifs, et promouvoir davantage la responsabilisation à l'égard de ses actifs (par. 58).

Achats

g. préparer un manuel des achats à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux achats, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique (par. 66);

h. institutionnaliser le processus de planification des achats dans le cadre des politiques et procédures du Centre afin de promouvoir les principes du meilleur rapport qualité-prix, de l'économie et de l'efficacité; ainsi que d'atteindre la qualité et la rentabilité du processus d'achat (par. 73);

i. envisager d'élargir les responsabilités actuelles du Comité des contrats pour inclure dans ses fonctions la réalisation d'évaluations techniques et financières, au lieu de les déléguer aux unités requérantes, afin d'assurer une séparation adéquate des tâches, élément essentiel du contrôle et de la responsabilisation (par. 80).

Préservation et maintenance des actifs

j. poursuivre son plan visant à établir un registre des actifs harmonisé et intégré qui répondra aux besoins de chaque unité impliquée dans la gestion des actifs, en rationalisant le processus global visant à assurer les principes d'économie, d'efficacité et de cohérence dans la gestion des actifs (par. 86).

Mise en œuvre des recommandations des audits précédents

9. Nous saluons les actions menées par la Direction du Centre pour mettre en œuvre les recommandations des audits précédents. Nous notons toutefois que certaines recommandations plus anciennes sont encore en suspens en raison de la pandémie et des ressources limitées, qui seront traitées en priorité. Nous recommandons à la Direction du Centre d'envisager d'allouer des moyens supplémentaires à la mise en œuvre des recommandations des audits précédents. Il s'agit de promouvoir la responsabilisation à l'égard des processus financiers et opérationnels du Centre.

10. L'annexe I présente l'état de mise en œuvre des recommandations des audits précédents.

A. MANDAT, ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

Mandat

11. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a désigné le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines comme auditrice externe de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices financiers, cette désignation prenant effet le 1^{er} avril 2016 et couvrant une période de quatre ans². Conformément à l'article 24 du Règlement financier du Centre, l'auditrice externe de l'OIT est aussi celui du Centre. À sa 334^e session, le Conseil d'administration du BIT a prolongé ce mandat pour les 77^e et 78^e exercices financiers, cette prolongation couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

12. Notre mandat d'audit externe consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier. Nous présenterons ce rapport, ainsi que les états financiers audités et autres documents contenant les informations que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Le Conseil du Centre examinera les états financiers et les rapports d'audit.

Étendue et objectifs

13. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les méthodes comptables appliquées et les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale des états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

14. Les objectifs généraux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si:

- a. les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos

² GB 323/PFA/6

à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);

b. les méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers du Centre ont été appliquées sur la même base qu'au cours de l'année précédente; et

c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou qui ont été revues au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

15. Nous avons également examiné les opérations du Centre tel que requis dans l'article 25 du Règlement financier afin d'identifier des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion de ses opérations. Pour l'année 2021, nous avons examiné la gestion des actifs du Centre, dans le but d'évaluer la politique, la stratégie et les actions de gestion de ses actifs en fonction des étapes de la durée de vie de ces derniers (acquisition, préservation et maintenance, et mise hors service).

16. Globalement, notre audit a été mené sur la base du plan présenté au Conseil en octobre 2021 et entend fournir une opinion indépendante aux membres du Conseil, accroître la transparence et la responsabilisation au Centre, et soutenir les objectifs du Centre tout au long du processus d'audit externe.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditrice

17. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale, de la structure et du contenu des états financiers. Nous avons adopté une approche d'audit des états financiers basée sur les risques, qui implique que nous procédions à une évaluation des risques afin d'identifier toutes les erreurs matérielles possibles dans les états financiers et les assertions y afférentes, sur la base d'une bonne compréhension du Centre et de son environnement d'opérations.

18. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base des résultats de notre audit. L'audit est réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

19. Nous avons communiqué avec le Conseil du Centre, qui est responsable du contrôle de la bonne gouvernance, sur, entre autres choses, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit, ainsi que sur les principales conclusions de l'audit, notamment sur les lacunes significatives du contrôle interne que nous avons relevées. Nous avons présenté les résultats de l'audit à la Direction du Centre sous la forme de sommaires d'observations d'audit et d'une lettre à la Direction contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la Direction.

20. Nous avons planifié les domaines d'audit en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin d'éviter les chevauchements inutiles d'efforts et de déterminer le niveau de dépendance que nous pourrions placer sur le travail de ce dernier, comme exigé par les normes internationales d'audit.

Responsabilité de la Direction

21. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour la préparation des états financiers, la Direction est chargée d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

22. Cette partie de notre rapport présente les résultats de l'audit pour l'année 2021. Elle aborde les questions qui, de notre avis, doivent être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous avons donné à la Direction du Centre la possibilité de commenter les faiblesses opérationnelles du Centre relevées dans notre mémorandum d'observation d'audit afin de garantir un rapport équilibré. Nous avons formulé à l'attention de la Direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la reddition de comptes et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

B.1 Audit des états financiers

23. Nous avons réalisé un audit des états financiers suivants du Centre, ainsi que des notes d'information qui les accompagnent, conformément aux Normes internationales d'audit:

- a) État I. État de la situation financière;
- b) État II. État de la performance financière;
- c) État III. État des variations de l'actif net;
- d) État IV. État des flux de trésorerie; et
- e) État V. État de comparaison du budget et des montants réels.

24. Comme l'exige le Règlement financier, nous avons examiné la conformité du processus comptable et redditionnel concernant les états I à V qui composent les états financiers, y compris l'ensemble des comptes et de leurs déclarations de situation. Nous avons également conclu que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

25. Nous avons effectué un audit complet des états financiers en réalisant des tests de fond et des contrôles des soldes sur les comptes couvrant la période allant de janvier à décembre 2021. Nous avons effectué des tests minimaux pour les comptes non significatifs et

des tests standard ou ciblés pour les comptes significatifs en fonction des résultats de notre évaluation des risques. Nos procédures générales d'audit comprenaient l'examen des processus transactionnels, y compris l'analyse des flux de transactions, ce qui mène aux soldes des comptes contenus dans les états financiers du Centre.

26. Nous apprécions les efforts déployés par la Direction pour donner suite aux recommandations formulées lors de l'audit intermédiaire et de fin d'exercice des états financiers 2021 afin de présenter fidèlement les soldes des comptes concernés et d'améliorer encore la présentation et les informations à fournir conformément aux normes IPSAS.

27. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit non modifiée depuis le début de notre mandat en 2016.

28. Bien que nous ayons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers, nous avons relevé quelques marges d'amélioration suivantes, dont nous pensons qu'elles renforceront les opérations et la gestion générale du Centre en matière de rapport financier, de reddition de comptes et de transparence. Ces marges d'amélioration sont les suivantes:

B.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – Respect des limites en matière de trésorerie et de placements

29. Le paragraphe 22 de la politique du Centre sur la norme IPSAS 30 prévoyait que les dépôts en espèces et les placements soient répartis afin d'éviter une concentration excessive des fonds auprès d'un nombre restreint d'institutions. Le pourcentage total de la trésorerie et des placements du Centre qui peuvent être déposés auprès d'une même institution ou dans un même investissement est déterminé par sa cote de crédit à long terme. Le montant maximal de la trésorerie et des placements que le Centre peut déposer auprès d'une même institution est de 10 millions d'euros.

30. Au cours de notre examen de la conformité du Centre à la politique existante en matière de maintenance de la trésorerie et des placements, il a été observé que les soldes des comptes détenus auprès de la Société Générale (SG) s'élevaient à 20 454 238 euros en fin d'exercice, ce qui dépassait le plafond fixé par le Centre. Il a également été observé que, les années précédentes, le solde maintenu dans la même institution dépassait déjà la limite fixée.

31. Après enquête, il a été expliqué que cette situation est le résultat de l'examen par la Direction des facteurs suivants: a) les risques encourus, associés aux cotations de l'établissement; b) les restrictions à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire; et c) les critères et paramètres utilisés par le Centre en ce qui concerne les institutions financières. Tout en félicitant la Direction d'avoir tenu compte de ces facteurs, nous soulignons qu'une politique bien établie sur le plafond de placement de fonds est un élément de contrôle nécessaire qui vise à protéger les ressources du Centre, et qu'elle doit donc être respectée. Néanmoins, si une action a été jugée nécessaire, qui serait susceptible de réduire les exigences d'une telle politique, la Direction devrait revoir les dispositions en vigueur pour les aligner sur celles de l'époque actuelle.

32. **Nous recommandons à la Direction de veiller au respect de la limite maximale par dépôt et par investissement fixée pour chaque institution financière afin d'harmoniser la pratique réelle avec la politique établie et de continuer à gérer correctement les risques (c'est-à-dire le risque de concentration et le risque de marché) liés à la gestion des placements. À titre subsidiaire, lorsque l'environnement actuel l'exigerait, revoir la politique en matière de limitation des montants investis et apporter les ajustements nécessaires, afin de tenir compte des besoins du Centre selon le moment.**

Réponse de la Direction

33. La Direction a répondu qu'elle était déjà en train d'explorer d'autres options pour identifier d'autres institutions possibles, mais que certaines conditions devraient encore être prises en compte, telles que la préservation du capital du Centre dans le contexte actuel de rendements négatifs sur les placements en euros. En outre, la politique a été publiée en 2014 alors que l'environnement était différent, et elle doit être mise à jour. Ce travail est déjà en cours.

B.1.2 Missions – Informations contenues dans le formulaire d'autorisation de voyage et présentation tardive des demandes de remboursement des frais de voyage

34. Le paragraphe 5.1 de la circulaire n° 01/2006 des Services financiers sur les voyages, stipule que pour faciliter l'approbation de l'autorisation de voyage et le remboursement subséquent des frais de voyage, les fonctionnaires sont tenus de se conformer à certaines exigences lors de l'établissement du formulaire OIT 7, et ajoute que les formulaires incomplets ou mal remplis seront retournés pour correction. Ladite circulaire prévoit également que les dates (à l'exclusion des dates de voyage) et les lieux d'une mission doivent être aussi complets que possible et accompagnés d'une déclaration appropriée précisant le but et les résultats escomptés de la mission.

35. En outre, le paragraphe 2 a) de l'annexe D au Statut du personnel du Centre dispose que «les frais de voyage réglés par un fonctionnaire lui sont remboursés sur présentation du formulaire établie à cet effet, dûment complétée et accompagnée de toutes pièces justificatives. Les demandes de remboursement concernant un voyage, sauf lors de la cessation du service, doivent être présentées normalement dans les huit jours qui suivent la fin du voyage». Cette règle des huit jours est rappelée au point 5.7.1 de la circulaire n° 01/2006, qui stipule que la demande de remboursement des frais de voyage (verso de l'original du formulaire OIT 7) doit être soumise aux Services financiers dans les huit jours suivant le retour de mission.

36. Nous avons examiné les autorisations de voyage relatives à 34 demandes de remboursement de frais de voyage soumises entre octobre et décembre 2021, et nous avons observé que pour les demandes de remboursement relatives à la participation du personnel du Centre à une conférence en Allemagne, les dépenses avaient été imputées à différents comptes malgré l'objectif uniforme indiqué dans l'autorisation de voyage qui était la «Participation à la Conférence... à Berlin du 1^{er} au 3 décembre 2021». Les buts ou objectifs spécifiques/réels du voyageur, qui déterminent le compte sur lequel la dépense doit être imputée, n'étaient pas indiqués correctement dans les formulaires d'autorisation de voyage et n'ont été déterminés qu'après notre demande. De plus, après avoir examiné la case du code de projet ou de compte dans le formulaire d'autorisation de voyage, nous avons relevé que sur les 34 documents examinés, 14 fournissaient les codes de compte (par plan comptable), six fournissaient le code

d'imputation de la dépense (activité/centre de coûts), tandis que les autres étaient laissés en blanc.

37. Enfin, notre examen a révélé que quatre demandes de remboursement de frais de voyage relatives à des missions avaient été soumises entre 14 et 17 jours après la fin du voyage, que trois demandes relatives au congé dans les foyers avaient été soumises entre 26 et 56 jours après le retour au lieu d'affectation et que deux demandes avaient été soumises près de huit mois après la fin du voyage. La Direction a fait remarquer que l'esprit de la règle est que la demande de remboursement doit être soumise en temps opportun. Cela avait été le cas pour toutes les déviations à la règle établie, et cela n'a pas exposé le Centre à d'autres risques. Cette règle doit toutefois être replacée dans son contexte puisque les retards se produisent pour un certain nombre de raisons, notamment le respect de la quarantaine au retour au bureau - un facteur qui ne pouvait pas être pris en compte au moment de la publication de la circulaire - et les vacances d'été.

38. Pour enregistrer les dépenses connexes, les responsables des processus se sont principalement fiés aux renseignements fournis dans les documents d'appui. Si ces documents contiennent des informations incomplètes, l'imputation correcte dans divers comptes ou centres de coûts et les activités d'examen et de suivi des transactions peuvent être compromises. L'établissement des mesures de contrôle nécessaires à l'enregistrement et à l'imputation corrects des dépenses implique que des informations adéquates et appropriées soient données dans le formulaire d'autorisation de voyage. Cela peut se faire quand les politiques établies sont respectées, en particulier quand ces politiques sont basées sur les mesures essentielles de contrôle interne et les principes de responsabilité auxquels le Centre a souscrit et qu'il dit avoir intégrés dans ses processus organisationnels.

39. Pour les demandes de remboursement de frais de voyage, nous prenons note de la justification de la Direction selon laquelle les retards n'ont pas d'incidence sur le Centre, et nous comprenons que ces retards étaient sans doute dus à la pandémie et aux vacances d'été. Toutefois, nous tenons à souligner que les politiques établies par le Centre ont une justification, un but et des objectifs de contrôle sous-jacents, et qu'elles doivent donc être respectées.

40. **Nous recommandons à la Direction d'assurer le respect de la politique sur le remplissage des formulaires d'autorisation de voyage, en précisant le ou les objectifs réels du voyage, y compris les codes requis pour faciliter l'imputation correcte des dépenses de voyage et pour améliorer les activités d'examen et de suivi, le tout pour assurer un renforcement supplémentaire des mesures de contrôle interne et la responsabilisation à l'égard des transactions financières du Centre concernant les missions.**

41. **Nous recommandons également que les Services financiers envisagent de rappeler au personnel concerné l'obligation de présenter la demande de remboursement des frais de voyage afin de réduire davantage l'incidence des retards susceptibles d'avoir un impact sur la présentation en temps opportun des dépenses connexes dans les états financiers.**

Réponse de la Direction

42. La Direction prend note des recommandations et veillera à ce que la prochaine révision de la politique sur les voyages inclue une section relative à des justifications plus détaillées des voyages afin de faciliter l'imputation des dépenses sur le centre de coûts ou le code d'activité

correspondant. La Direction veillera également à ce qu'une communication soit préparée pour rappeler à tous les membres du personnel de soumettre leur demande de remboursement des frais de voyage dans le délai fixé de huit jours après le retour de mission.

B.1.3 Contrats de sous-traitance – Respect de l'obligation de signature et de datation des contrats

43. La circulaire n° 11/2012 des Services des ressources humaines du 19 mars 2012 prévoit au paragraphe 17 a) qu'aucun engagement au nom du Centre ne doit être pris avant la signature du contrat de collaboration externe («excol»). Elle stipule également que tous les contrats excol doivent être préparés, signés et datés par toutes les parties avant le début des travaux. De même, le contrat type d'achat de services auprès de fournisseurs, qui peut également être utilisé pour les contrats de services, doit lui aussi mentionner le lieu et la date de signature par les deux parties.

44. L'analyse d'un échantillon de 127 contrats excol a révélé que 62 des 127 transactions de l'échantillon (49 pour cent), portant sur un montant de 87 953 euros, ne respectaient pas l'obligation de signature et de datation par les deux parties (Centre et collaborateur externe). Deux contrats n'avaient été datés par aucune des parties; 17 n'étaient pas datés ou signés par le Centre ou le collaborateur externe; 41 avaient été signés par le collaborateur externe entre 1 et 33 jours après le début du contrat; et deux avaient été signés par les deux parties entre 1 et 10 jours après le début du contrat. Les 65 autres contrats étaient réguliers. Une non-conformité similaire a été constatée pour 5 des 17 contrats de service (29 pour cent) contrôlés, pour un montant de 11 647 euros. L'un d'entre eux n'avait pas été daté par le fournisseur; deux avaient été signés par le fournisseur entre 31 et 36 jours après le début du contrat, deux avaient été signés par les deux parties 30 jours après le début du contrat, ce qui faisait également 21 jours après le dernier jour du contrat; et 12 ont été jugés conformes.

45. La Direction a fait remarquer que les fonctionnaires qui se sont vus déléguer le pouvoir de conclure de tels contrats et leurs assistants sont chargés de veiller à la bonne exécution des documents appuyant les transactions, et notamment d'émettre et d'approuver les bons de commande et les contrats. En ce qui concerne les dates figurant sur les contrats, ils sont d'avis que, si cet aspect est essentiel, d'autres facteurs sont encore plus importants, comme la signature, le prix, le financement du coût, la date de livraison des résultats demandés et la qualité fournie par le tiers.

46. Bien que nous prenions bonne note des commentaires ci-dessus faits par la Direction, nous considérons que l'obligation de dater les contrats est une exigence fondamentale. Notre audit a révélé que tous les tiers concernés par les contrats de l'échantillon ont été payés en totalité, quelles que soient les lacunes relevées dans les dates et les signatures. Par conséquent, les paiements couvrant les jours entre la date de début et la date de signature du contrat peuvent être considérés comme sans fondement raisonnable car le contrat est valable pour une période donnée. Nous soulignons également que la date de début est le jour où les parties signent le contrat, acceptant ainsi ses termes et conditions. Par conséquent, les travaux ne devraient pas commencer avant la signature du contrat par les deux parties. Dans le cas contraire, le Centre est exposé au risque que des collaborateurs externes exécutent les travaux convenus sans que le Centre ne soit en possession d'un contrat signé par les deux parties. Ainsi, si le contrat n'a pas été approuvé, le Centre sera exposé à un passif non justifié.

47. **Nous recommandons à la Direction d'améliorer, par le biais des fonctionnaires qui se sont vus déléguer le pouvoir correspondant et de leurs assistants, la conformité du traitement des contrats en veillant à ce que tous: a) soient signés par les deux parties avant la date de début du contrat ou le début des travaux spécifiés; et b) incluent, avec la signature, la date à laquelle les parties ont signé l'accord, afin de ne pas exposer le Centre au risque que le collaborateur externe intente une action en justice pour des montants plus élevés pour le travail effectué au cas où le contrat ne serait pas correctement signé et daté.**

Réponse de la Direction

48. La Direction est d'accord et rappelle que, conformément aux règles en vigueur, un contrat devrait être signé entre le Centre et tout fournisseur avant que ce dernier ne commence les travaux spécifiés, car cela pourrait exposer le Centre à des responsabilités pour lesquelles un financement n'a pas été assuré. La Trésorière rappellera cette obligation à tous les membres du personnel.

B.2 Examen de la gestion des actifs

49. Cet examen est conforme au mandat que nous confère l'article 25 du Règlement financier. Nous l'avons mené dans le but d'évaluer si la politique, la stratégie et les actions du Centre en matière de gestion de ses actifs en fonction des étapes de la durée de vie de ces derniers (acquisition, préservation et maintenance et mise hors service) étaient adéquates.

50. La gestion des actifs a été définie comme étant la série coordonnée d'activités de contrôle et d'entretien des biens de valeur – dans le cas présent, des actifs matériels. Il s'agit d'équilibrer les risques, les coûts, les possibilités et la performance afin de tirer pleinement et efficacement profit de la valeur des actifs sur toute leur durée de vie. En bref, les bons actifs au bon endroit, au bon moment et gérés par les bonnes personnes. (Nations Unies: *La gestion des infrastructures dans une perspective de développement durable: Un guide à l'intention des administrations locales et nationales*, 2021). La gestion des immobilisations corporelles est un outil servant à optimiser l'impact sur toute la durée de vie des coûts, des performances et des expositions aux risques associés à la disponibilité, à l'efficacité, à l'efficacé et à la longévité des actifs physiques d'une organisation. À chacune des étapes de leur vie (acquisition, exploitation et maintenance et mise hors service), les actifs doivent être gérés efficacement pour en tirer un profit optimal.

51. Pour l'acquisition, le principe directeur fondamental est le concept d'intendance, qui fait généralement référence à la gestion prudente et responsable de quelque chose qui est confié aux bons soins de quelqu'un. Les principes relatifs aux marchés publics sont fondamentaux pour guider les procédures d'acquisition, la responsabilisation et la gestion, l'évaluation du rendement des fournisseurs ainsi que l'exercice de l'économie. En ce qui concerne la préservation et la maintenance des actifs, c'est la phase qui dure le plus longtemps, qui nécessite une attention particulière de la part de l'organisation et qui dicte la durée de vie des actifs. Ainsi, l'utilisation d'un outil automatisé pour contrôler et suivre les actifs est essentielle aux processus de préservation et de gestion des actifs. En fait, un des défis de cette phase particulière est la mise en place d'un outil approprié pour contrôler l'état et l'opérabilité d'un actif particulier. Enfin, pour ce qui est de la mise hors service, il est souvent nécessaire de se séparer de biens amortis, redondants ou excédentaires et des autres stocks. Plusieurs

considérations relatives à la mise hors service de biens et de stocks comprendraient une planification appropriée, dont la conduite devrait être axée sur l'optimisation des ressources pour le Centre. Gérer les possibilités de corruption et veiller à ce que la radiation des actifs soit prise en compte et correctement enregistrée.

52. L'examen a été effectué en tenant compte des considérations ci-dessus, guidées par les exigences fondamentales de la gouvernance, c'est-à-dire la redevabilité, la gestion des risques et le contrôle interne. Sur la base de cet examen, nous avons conclu que les politiques, les procédures, les lignes directrices et les stratégies du Centre étaient généralement alignées sur les exigences fondamentales de la gouvernance et ses éléments. Nous avons néanmoins présenté quelques recommandations pour mettre à jour la politique de gestion des actifs. En ce qui concerne les achats, nous avons suggéré certaines améliorations en ce qui concerne l'établissement d'un manuel des achats, qui incorpore la planification des achats et l'élargissement des responsabilités du Comité des contrats. Nous avons également souligné l'importance d'avoir un registre des actifs harmonisé et intégré afin d'améliorer la préservation et la maintenance des actifs du Centre. En ce qui concerne la mise hors service, nous avons constaté que les politiques, les procédures et les lignes directrices du Centre tout au long des processus de mise hors service des actifs étaient suffisantes et que des contrôles appropriés étaient en place pour gérer les risques prévus, et ces contrôles ont été jugés efficaces. Nous félicitons la Direction d'avoir établi des contrôles suffisants tout au long de ses processus de mise hors service des actifs, garantissant ainsi que le principe de redevabilité est respecté et que la comptabilisation des aliénations est effectuée correctement. Les résultats de l'examen sont présentés en détail ci-après:

B.2.1 Politique de gestion des actifs

53. Le Centre reconnaît la nécessité d'une évaluation continue de ses processus afin de s'adapter à un environnement en constante évolution. Le Plan stratégique du Centre pour la période 2018-2021 indique qu'une partie de la performance institutionnelle est axée sur la surveillance. Sous cet aspect, il a été déclaré que, dans le contexte de l'environnement en constante évolution actuel, de nombreux facteurs pourraient avoir une incidence sur les activités du Centre dans le domaine de la prestation de services de formation. La probabilité et l'impact des risques identifiés au niveau des programmes, des services et de l'organisation imposent des examens réguliers, et le Centre s'efforce de s'adapter en conséquence.

54. Nous félicitons la Direction de s'être dotée d'une politique de gestion des actifs qui fixe les responsabilités des détenteurs de processus et des unités concernées. Elle l'a fait par le biais de la circulaire n° 08/2012 des Services financiers. Il convient également de saluer les mesures déjà prises par la Direction pour mettre à jour la politique, qui nous a été communiquée au cours de l'examen. La politique révisée proposée permettra une amélioration significative de la responsabilisation et des contrôles dans le cadre des processus de gestion des actifs. En outre, les révisions ont déjà tenu compte de la situation actuelle du Centre, et la plupart d'entre elles sont le résultat de l'institutionnalisation des principes de gestion des risques au cœur des activités du Centre.

55. Certains domaines ont toutefois nécessité un examen approfondi du projet de circulaire. L'un d'entre eux touche aux responsabilités et à la responsabilisation du personnel qui s'est vu confier la surveillance de certains actifs. Nous avons été informés qu'il existe déjà une politique sur l'utilisation des outils au sein des Services des technologies de l'information et de la communication (ICTS) et que cela s'appliquerait à tous les actifs. Néanmoins, cela devrait

être intégré dans la politique du Centre afin d'assurer la cohérence de l'application. Nous avons aussi été informés que la Trésorière a publié la politique révisée.

56. Les politiques et procédures organisationnelles sont, et devraient être, dynamiques et adaptées aux changements de l'environnement des affaires. Ainsi, des ajustements continus sont nécessaires pour aligner les processus organisationnels sur l'environnement en évolution.

57. **Nous recommandons à la Direction de faciliter le déploiement de la politique révisée de gestion des actifs, non seulement pour aligner les processus du Centre sur les défis et les exigences de l'époque actuelle, mais aussi pour établir un processus de gestion des actifs plus robuste.**

58. **Nous recommandons également que la Direction envisage d'inclure dans la politique révisée de gestion des actifs les responsabilités et les obligations redditionnelles du personnel auquel on a affecté des groupes particuliers d'actifs, et de promouvoir davantage la responsabilisation à l'égard de ses actifs.**

Réponse de la Direction

59. La Direction du Centre est d'accord et s'est engagée à ce que la politique révisée soit publiée en mars 2022, ce qui est maintenant chose faite. Il a en outre été confirmé que la politique couvre les responsabilités du personnel ou du personnel des sous-traitants auquel les actifs sont confiés, ainsi que les responsabilités des unités responsables de la gestion de ces actifs [Infrastructures et services internes (FIS) et ICTS].

B.2.2 Achats

B.2.2.1. Manuel des achats

60. La règle de gestion financière 10.10 énonce les principes qui doivent être dûment pris en considération dans l'exercice des fonctions de passation des marchés du Centre, notamment: a) l'économie et l'efficacité au service de la qualité et du rapport coût-utilité; et b) la transparence et la responsabilité pendant la procédure de passation de marchés.

61. Il a été noté que les processus d'achats du Centre sont décentralisés et entrepris conjointement par diverses unités, à savoir: a) Infrastructures et services internes (FIS), le principal département chargé des opérations d'achat et de réception des actifs capitalisés et non capitalisés; b) Services des technologies de l'information et de la communication (ICTS), responsables de la gestion des équipements informatiques, qui organisent des marchés publics conjoints avec FIS en cas d'achat de matériel informatique; et c) la Trésorière, responsable de l'établissement des règles et des processus en matière d'acquisition et de gestion des actifs, secondée par les Services financiers (FINSERV) pour certains aspects financiers des achats.

62. Il a également été relevé que les politiques, procédures et lignes directrices en matière d'achats figuraient dans divers documents. Le Centre ne dispose pas d'un manuel des achats qui rassemblerait toutes les règles et procédures dans un seul document, y compris les rôles et responsabilités du personnel et des unités/programmes participant à ces achats.

63. C'est ce qu'a soulevé le Chef auditeur interne de l'OIT dans son rapport d'audit des procédures de passation des marchés au Centre, présenté en août 2015, en indiquant que le

Centre ne possédait pas de manuel sur les achats et que, étant donné que les activités de passation de marchés sont décentralisées, un tel manuel était essentiel pour garantir que tous les membres du personnel disposent des orientations qui leur permettent de mener ces activités à bien sans risquer de compromettre le principe d'optimisation des ressources.

64. La passation de marchés est un domaine technique qui nécessite des politiques et des procédures claires, ce qui peut être atteint plus facilement lorsque toutes les politiques et règles sont disponibles au même endroit, à savoir dans un manuel des achats. Non seulement un tel manuel promeut-il l'efficacité des procédures de passation des marchés et la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne les achats, mais il peut également servir d'outil de suivi et d'évaluation des résultats de la fonction d'achat existante, qui est décentralisée et implique diverses unités. En outre, un manuel sur les achats intégrant tous les documents relatifs à la passation de marchés réduira au minimum le risque de non-conformité due à une négligence, à des interprétations divergentes ou à une mauvaise application des politiques et procédures. Avec un tel manuel, le Centre disposera également d'une base de ressources facile à trouver et à consulter.

65. Comme l'a souligné à juste titre le Chef auditeur interne, dans le contexte du processus décentralisé d'achat au Centre, il serait prudent d'établir un manuel détaillant les procédures qui seront du ressort des différentes unités du Centre. Cela ouvrirait la voie à l'économie et à l'efficacité dans les processus de passation des marchés, et garantirait ainsi l'optimisation des ressources du Centre.

66. **Nous recommandons à la Direction de préparer un manuel des achats à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux achats, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique.**

Réponse de la Direction

67. La Direction est d'accord et s'est engagée à publier un manuel des achats, qui a été lancé il y a quelques années et qui sera finalisé dans un proche avenir.

B.2.2.2. Planification de la passation des marchés

68. Le Manuel du praticien des achats des Nations Unies souligne l'objectif général et l'importance de la planification des achats, en déclarant que «l'objectif ultime de la planification des achats est une action coordonnée et intégrée pour répondre à un besoin de biens, de prestations de services ou de travaux en temps opportun et à un coût raisonnable. (...) Une planification précoce et précise est essentielle pour éviter les achats de dernière minute, urgents ou mal planifiés, ce qui est contraire à un processus d'achats ouvert, efficace et donc transparent. En outre, la plupart des économies potentielles dans le processus d'achats sont réalisées grâce à des améliorations apportées aux étapes de la planification».

69. L'importance et les avantages de la planification des achats ont été correctement saisis par l'OIT dans son Manuel des achats. Le manuel indique que «la planification des achats permet d'identifier des domaines dans lesquels des mesures proactives peuvent être prises et présente les avantages suivants:

- une plus grande probabilité de recevoir des offres valables, grâce à une meilleure définition des besoins;
- une meilleure recherche de fournisseurs et, par conséquent, une concurrence accrue;
- une réduction des coûts de transaction et l'obtention de tarifs plus compétitifs en raison du regroupement des opérations d'achat et de l'effet de volume;
- la réduction des délais et des retards d'approvisionnement, du fait de la possibilité de réaliser les opérations d'achat en avance et de manière proactive;
- une réduction des opérations d'achat répétitives et à forte intensité de main-d'œuvre, grâce à une évaluation anticipée des besoins ainsi qu'au recours à des accords à long terme et à des initiatives d'achats lancées de manière conjointe avec d'autres unités administratives ou d'autres organismes des Nations Unies, etc.;
- une utilisation plus rationnelle des ressources en évitant les opérations d'achat de dernière minute;
- la détermination de périodes de forte activité (telles que la clôture de fin d'exercice) au cours desquelles un plus grand nombre de commandes seront sollicitées;
- la prévention du non-respect de certaines règles et procédures, en raison par exemple d'oublis ou d'un manque de temps. Une bonne planification des achats est également indispensable pour éviter la pratique consistant à se soustraire aux seuils financiers fixés pour les achats; et
- un meilleur contrôle des opérations d'achat.»

70. Lors de l'évaluation des politiques et procédures de passation des marchés en place au Centre, il a été noté que la planification des achats n'est pas visible, qu'elle n'a pas été prise en compte et que l'activité d'achat dépend simplement des besoins actuels du Centre. Il a également été noté que la planification des achats n'avait pas été intégrée dans les politiques du Centre et que son importance n'avait pas été clairement reconnue dans les lignes directrices et procédures établies tout au long du processus de passation de marchés.

71. La position actuelle du Centre en matière de planification des achats repose sur l'idée que son fonctionnement peut être considéré comme petit par rapport à d'autres organismes des Nations Unies et que les avantages de la planification des achats sont moins importants. Toutefois, étant donné qu'une grande partie des ressources du Centre est liée à ses actifs ainsi qu'à d'importants contrats de services communs, les avantages de la planification des achats tels qu'identifiés par l'OIT deviendront importants. Si l'on ne met pas suffisamment l'accent sur la planification des achats, les avantages identifiés par l'OIT risquent de ne pas se concrétiser.

72. Étant donné que l'objectif principal de la passation de marchés est la gestion en bon père de famille des fonds confiés par les mandants et partenaires du Centre, des activités de contrôle suffisantes devraient être menées afin que les fonds du Centre soient protégés de toutes les manières possibles. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir et de maintenir la bonne réputation du Centre, mais aussi d'atteindre les objectifs de planification des achats en complément des principes de passation de marchés identifiés par le Centre. La planification des achats est importante, quelle que soit la taille ou le volume des achats dans une entité.

73. Nous recommandons à la Direction d'institutionnaliser le processus de planification des achats dans le cadre des politiques et procédures du Centre afin de promouvoir les principes du meilleur rapport qualité-prix, de l'économie et de l'efficacité; ainsi que d'atteindre la qualité et la rentabilité du processus d'achat.

Réponse de la Direction

74. La Direction est d'accord et a assuré que la planification, en tant qu'aspect important, sera incluse dans le manuel des achats à rédiger.

B.2.2.3. Comité des contrats

75. Conformément au cadre de responsabilisation en vigueur au Centre, le Comité des contrats a été créé dans le but principal de veiller à ce que le processus de passation de marchés d'une valeur supérieure à 100 000 euros soit mené avec équité, intégrité et transparence, ainsi que d'assurer le meilleur rapport qualité-prix. Le mandat du Comité stipule que « le secrétaire [du Comité des contrats] mènera toutes les actions du processus de passation de marchés au nom de l'unité requérante, à l'exception de la préparation des spécifications techniques et des critères d'évaluation ». Dans les lignes directrices du Comité des contrats, il est indiqué que la deuxième phase de cette procédure est l'évaluation des offres.

76. Le principe de la séparation des tâches est un élément important du contrôle. C'est essentiel pour les achats compte tenu des vulnérabilités de ce processus. En fait, le Manuel du praticien des achats des Nations Unies a souligné ce point en en mentionnant que « les organismes des Nations Unies ont généralement mis en place une structure administrative fondée sur la répartition (ou, dans certains cas, la séparation) des responsabilités en matière d'achats. Cette structure reconnaît généralement que le demandeur, le contrôleur budgétaire, l'acheteur, le destinataire et le payeur doivent être des autorités distinctes, afin d'assurer un équilibre des pouvoirs organisationnels appropriés et de permettre la spécialisation dans leurs domaines professionnels respectifs. L'objectif principal est de réduire les possibilités de fraude et de corruption et de mettre l'accent sur la responsabilisation de tous les intervenants clés dans le processus d'approvisionnement. »

77. Au cours de l'examen, il a été noté que le Comité des contrats avait délégué une partie importante du processus de passation des marchés aux unités requérantes. Cela a été confirmé par le Secrétaire du Comité, qui a déclaré que tous les processus d'appel d'offres sont entrepris par les unités techniques, en tant qu'unités requérantes. Néanmoins, il a été assuré que les documents d'évaluation sont examinés par le Comité, par le biais d'une réunion avec l'unité technique ou d'échanges de courriels pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

78. Le Centre pourrait penser que les risques liés à la pratique actuelle sont faibles; toutefois, les risques devraient être correctement gérés en établissant des contrôles suffisants dans le cadre du processus de passation de marchés. Ces contrôles devraient inclure une séparation appropriée des tâches afin de promouvoir de saines pratiques de gestion dans la gestion de ses ressources. Si cela n'est pas possible, des mesures d'atténuation des risques sont nécessaires. Il convient de souligner que le Centre souscrit au principe selon lequel les procédures de passation de marchés doivent être menées avec les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique et que la séparation appropriée des tâches assure la promotion de ce principe.

79. Il convient également de rappeler que le concept principal de la gestion des actifs est la gérance, c'est-à-dire la gestion en bon père de famille des fonds confiés au Centre par ses partenaires et donateurs. Le concept de séparation des tâches est un élément important du contrôle dans les processus du Centre.

80. **Nous recommandons à la Direction d'envisager d'élargir les responsabilités actuelles du Comité des contrats pour inclure la réalisation d'évaluations techniques et financières, au lieu de les déléguer aux unités requérantes, afin d'assurer une séparation adéquate des tâches, élément essentiel du contrôle et de la responsabilisation.**

Réponse de la Direction

81. La Direction a accepté d'en tenir compte dans son futur manuel des achats.

B.2.3 Préservation et maintenance des actifs

82. Nous saluons le fait qu'un registre des actifs détaillant chaque élément d'immobilisations corporelles soit tenu et utilisé pour faciliter la gestion des actifs du Centre, et assurer ainsi un contrôle approprié. La circulaire n° 08/2012 des Services financiers sur la gestion des immobilisations corporelles prévoit que le registre des actifs contient les données permettant d'identifier clairement l'élément d'actif, fournit des détails relatifs à son acquisition, saisit les informations financières connexes et suit l'historique de sa localisation et de son contrôle physique.

83. Le Manuel des Nations Unies sur la gestion des actifs (Nations Unies, *La gestion des infrastructures dans une perspective de développement durable: Un guide à l'intention des administrations locales et nationales*) souligne l'importance de saisir et d'utiliser les bonnes données et informations concernant la gestion des actifs. Il mentionne qu'«en adoptant une approche systématique et méthodique de collecte des données, on obtient un système de gestion de l'information sur les actifs plus solide et efficace qui fournit l'information fiable nécessaire à la prise de décisions judicieuses et, ultimement, à l'amélioration de la performance des services.» Il ajoute qu'«en disposant de données adéquates sur le lieu, l'état, la performance et les aspects financiers des actifs, les administrations peuvent prévoir quelles ressources elles doivent mettre de côté pour la réparation, le renouvellement et le remplacement à long terme des actifs, tout particulièrement des actifs essentiels.» En outre, en tant que pratique exemplaire en matière de gestion des actifs, la Banque mondiale et le Programme de comptabilité et d'établissement de rapports du secteur public suggèrent que les entités du secteur public élaborent un processus de registre coordonné au moyen de réglementations harmonisées entre les entités, afin d'assurer un processus d'enregistrement complet et systématique (Banque mondiale et Programme de comptabilité et d'établissement de rapports du secteur public, *Strengthening Fixed Asset Management Through Public Sector Accounting, 2020*).

84. Lors de notre audit, nous avons observé qu'un registre des actifs séparé est tenu par chacune des unités impliquées dans les divers aspects de la gestion des actifs, à savoir FINSERV, FIS et ICTS. Les bases de données du registre des actifs, tenues par FINSERV et FIS, consistent en des feuilles de calcul Excel contenant des informations de base, telles que l'année d'acquisition, la description, le numéro d'étiquette, l'état, le statut, le dépositaire et le coût des actifs. Pour ICTS, cela a été fait à l'aide d'un système de gestion des services informatiques qui comprend une analyse du réseau pour vérifier la liste des ordinateurs attribués au personnel et aux sous-traitants du Centre et qui contient également des informations sur les logiciels installés sur chaque ordinateur. En d'autres termes, les bases de données du registre des actifs tenues par chaque unité ne sont pas intégrées et ont des objectifs différents.

85. Étant donné que chaque unité du Centre a des besoins différents, il est compréhensible que les procédures établies dans chacune de ces unités le soient également. De plus, le fait d'avoir plusieurs bases de données oblige à effectuer des rapprochements manuels et à assurer le suivi des écarts constatés. Cela entraîne également des risques accrus d'erreurs au cours de l'année. Un processus manuel est fastidieux et entraîne une augmentation des coûts administratifs, ce qui affecte l'efficacité organisationnelle. Cela va à l'encontre du principe d'économie et d'efficacité dans la gestion des actifs. FINSERV, FIS et ICTS nous ont toutefois indiqué qu'ils travaillaient à l'intégration de la gestion des actifs dans le système informatique existant, ce qui rationaliserait le processus global.

86. **Nous recommandons à la Direction de poursuivre son plan visant à établir un registre des actifs harmonisé et intégré qui répondra aux besoins de chaque unité impliquée dans la gestion des actifs, en rationalisant le processus global visant à assurer les principes d'économie, d'efficacité et de cohérence dans la gestion des actifs.**

Réponse de la Direction

87. La Direction est d'accord et est d'ailleurs déjà en train d'étudier l'intégration des différentes bases de données dans un même système. Une circulaire révisée sur la gestion des immobilisations corporelles a été publiée et le système intégré de préservation et de maintenance des actifs deviendra opérationnel par la suite.

C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS PRÉCÉDENTS

88. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. L'état de mise en œuvre des recommandations est résumé dans le tableau ci-dessous:

Rapport d'audit	Nombre de recommandations	Mises en œuvre	En cours	Non mises en œuvre
2020	6	6	0	0
2019	9	5	4	0
2018	11	6	5	0
2017	4	4	0	0
2016	9	6	3	0
Total	39	27	12	0

89. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir mis en œuvre toutes les recommandations des audits 2017 et 2020. Pour 2019, quatre recommandations sont en cours de mise en œuvre, concernant les améliorations apportées aux stratégies et procédures de mobilisation des ressources du Centre. Nous prenons note de l'engagement de la Direction à tenir compte de ces recommandations, qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre, dans l'exécution du Programme et budget (P&B) 2022-23 du Centre.

90. Nous notons également que pour 2018, cinq recommandations sont encore en cours de mise en œuvre, concernant la gestion des ressources humaines du Centre. La mise en œuvre intégrale nécessite des modifications du Statut du Centre, sous réserve de leur approbation par le Conseil, et le déploiement d'un système automatisé. Trois recommandations de 2016 sont

également en cours de mise en œuvre, et la Direction s'est engagée à les finaliser au cours de la période biennale 2022-23.

91. Les circonstances provoquées par la pandémie actuelle ont mis le Centre face à de nouveaux défis et considérations qui doivent être gérés et qui nécessitent une attention immédiate. Néanmoins, les recommandations présentées dans les audits sont des mesures qui pourraient aider le Centre à faire face à de telles circonstances extraordinaires.

92. L'audit externe est un élément important de la responsabilisation dans le cadre des processus opérationnels du Centre. Il est important que les résultats de l'exercice d'audit externe reçoivent une attention suffisante pour promouvoir l'intégrité et la fiabilité de l'information présentée au Conseil du Centre et ses parties prenantes.

Réponse de la Direction

93. La Direction réitère son engagement à mettre en œuvre les recommandations des audits et reconnaît la valeur des améliorations qu'elles apportent à ses activités. Néanmoins, la pandémie a généré des questions prioritaires qui nécessitaient une réaction immédiate. Maintenant que la situation commence à se normaliser, la Direction s'est engagée à donner suite aux recommandations.

D. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

94. Nous avons reçu de la Direction une lettre d'affirmation contenant les informations détaillées indispensables pour notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous souhaitons porter à l'attention des membres du Conseil du Centre les informations suivantes:

D.1 Créances

95. Les créances, s'élevant au total à 12,074 millions d'euros (11,577 millions d'euros au 31 décembre 2020) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2021. Les créances classées comme des créances à court terme ne comprennent pas les montants importants qui sont recouvrables après un an. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 7 000 euros (90 000 euros au 31 décembre 2020) a été constituée pour tenir compte de la meilleure estimation des comptes dépréciés.

D.2 Créances sur l'OIT

96. Tel qu'indiqué à l'état de la situation financière, le solde dû par l'OIT s'élève à 4 688 000 euros au 31 décembre 2021 (908 000 euros dus à l'OIT au 31 décembre 2020) et représente le solde net du compte courant auprès de l'OIT utilisé pour enregistrer des transactions telles que les envois de fonds liés aux frais de personnel, les paiements effectués par l'OIT pour les services de formation et de conseil du Centre, et d'autres types de transactions entre le Centre et l'OIT.

D.3 Crédoiteurs et charges à payer

97. Les crédoiteurs et charges à payer, ainsi que les produits différés, qui s'élèvent au total à 22 410 000 euros au 31 décembre 2021 (18 534 000 euros au 31 décembre 2020) sont inclus dans les états financiers et représentent le total des obligations du Centre qui doivent être enregistrées selon les normes IPSAS autres que les avantages du personnel.

D.4 Fraude ou présomption de fraude

98. La Direction a confirmé un cas d'activités de nature frauduleuse pour l'année 2021 (aucun cas n'avait été signalé pour 2020). Ce cas concernait des activités extérieures non autorisées et l'utilisation abusive du matériel du Centre par un membre du personnel. L'affaire est maintenant close.

D.5 Litiges et réclamations

99. En ce qui concerne une éventuelle obligation liée à la réception d'une lettre datée du 22 mars 2012 réclamant un montant de 1 921 675 euros à la suite d'une enquête menée par l'Office européen de lutte antifraude, nous confirmons que la Direction n'est pas actuellement en mesure de déterminer s'il existe une obligation, ni de mesurer de manière fiable la sortie probable de ressources, et aucun montant n'a donc été enregistré ou présenté dans les états financiers.

D.6 Versements à titre gracieux

100. Conformément à l'article 20 du Règlement financier, un paiement à titre gracieux a été effectué en 2021 pour un montant de 74 600 euros (deux paiements à titre gracieux pour un montant total de 5 376 euros en 2020).

E. REMERCIEMENTS

101. Nous remercions le Directeur du Centre, le Directeur adjoint, la Trésorière, ainsi que les chefs d'unité et les membres de leur personnel, pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit.

**Commission d'audit
République des Philippines
Auditrice externe**

7 mars 2022
Quezon City, Philippines

Annexe I

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS PRÉCÉDENTS

Recommandation		Validation de l'auditrice externe
2020		
1	<p>Gestion financière et rapport</p> <p>Renforcer davantage la conformité avec les contrôles financiers et les lignes directrices en matière d'établissement de rapports en vigueur: a) en veillant à ce que tous les documents justificatifs relatifs aux opérations financières soient dûment et adéquatement fournis; b) en observant comme il convient les règles relatives aux voyages; et c) en prenant en compte les risques liés aux différences de calendrier lors de l'annulation de créances si celle-ci est effectuée plus tôt que leur création, les incohérences dans l'utilisation des noms de compte et les états de rapprochement bancaire non réconciliés avec le bilan de vérification</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Une surveillance continue est en place dans tous les domaines.</p>
2	<p>Évaluation et révision de la politique de tarification</p> <p>Réévaluer, par l'intermédiaire de la Trésorière et du Directeur de la formation, la politique tarifaire de 2020 en vue d'instaurer une politique de tarification cohérente et transparente pour les activités de formation en tenant compte des disparités entre la formation en face-à-face et les autres modalités, comme l'apprentissage à distance, en ce qui concerne les composantes de formation et les coûts indirects</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>La politique de tarification 2021 tient compte des différences entre la formation face-à-face et la formation à distance aux fins de la budgétisation.</p>
3	<p>Collaboration et coordination solides entre les chefs de programme</p> <p>Promouvoir une collaboration et une coordination solides entre et au sein des programmes techniques afin de veiller à ce que les programmes gravement touchés par la pandémie reçoivent l'assistance et le soutien nécessaires pour leurs opérations en termes de performance financière, technique et institutionnelle</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Des réunions sont régulièrement organisées à cette fin, et la gestion globale de tous les programmes est sous la responsabilité du Directeur de la formation.</p>
4	<p>Mesures de limitation des coûts</p> <p>Déterminer l'impact sur certains programmes des mesures de limitation des coûts prises en 2020 et veiller à ce qu'un soutien financier suffisant soit fourni à la prestation des services de formation du Centre afin de maximiser le potentiel des stratégies mises en œuvre et donc de fournir des services de formation optimaux dans le contexte de la pandémie</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Cet exercice a été réalisé dans le cadre de la préparation du programme et budget (P&B) pour 2022-23, qui a été approuvé par le Conseil en octobre 2021.</p>
5	<p>Mesures de limitation des coûts</p> <p>Élargir les lignes de communication pour veiller à ce que les préoccupations soulevées par les programmes techniques soient considérées lors de la prise de décisions finales, et ce afin de renforcer la mise en œuvre de mesures proactives de gestion des risques et d'assurer la réalisation des objectifs stratégiques fixés</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Des réunions ont lieu au niveau des programmes de formation tout au long de l'année pour ces discussions, et les retraites organisées pour l'équipe de direction servent à discuter de cet aspect.</p>

Recommandation		Validation de l'auditrice externe
6	<p>Optimisation des ressources humaines</p> <p>Envisager de réévaluer les stratégies concernant les ressources humaines dans le cadre de la réponse à la pandémie: a) en réexaminant l'interdiction totale de recrutement; b) en mettant en place des activités de développement du personnel plus énergiques et plus pertinentes; et c) en adoptant une stratégie de remplacement et de réorganisation, afin de fournir aux programmes techniques l'appui nécessaire en termes de ressources humaines pour optimiser la prestation des services de formation du Centre</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Conformément au P&B, une stratégie de gestion des ressources humaines pour la période 2022-2025, qui aborde ces points spécifiques, a été élaborée et sera finalisée d'ici juin 2022.</p>
2019		
7	<p>Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources plus intégrée et plus concrète</p> <p>Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources plus intégrée et plus concrète, mettant l'accent sur la définition des fonctions, des rôles, des responsabilités et des activités des personnes concernées, afin d'assurer une structure de gouvernance efficace et pertinente en matière de mobilisation des ressources.</p>	<p>En cours</p> <p>La stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration pour s'aligner sur le Plan stratégique pour la période 2022-2025 et sur le P&B 2022-23.</p>
8	<p>Affectation des ressources financières: accroître l'efficacité de la mobilisation de ressources</p> <p>Revoir l'approche stratégique en matière de mobilisation de ressources pour s'assurer que les efforts sont à la hauteur des ressources requises par le Centre et chercher des moyens de déterminer et de suivre les besoins en matière d'allocation des ressources afin d'accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources dans le contexte d'un examen de la stratégie correspondante visant à assurer la réalisation du principe fondamental du rapport coût-bénéfice.</p>	<p>En cours</p> <p>Un indicateur spécifique a été inclus dans le P&B 2022-23 pour mesurer les progrès du retour sur investissement de la nouvelle fonction de marketing.</p>
9	<p>Participation aux appels d'offres et appels à propositions: amélioration des lignes directrices</p> <p>Améliorer les lignes directrices en matière de participation aux appels d'offres et inclure dans la stratégie globale de mobilisation de ressources à élaborer ou dans le plan opérationnel de PRODEV un ensemble défini de critères applicables aux appels d'offres et à propositions, qui seront utilisés dans l'évaluation des possibilités de participation, afin de garantir que les principes d'un bon contrôle interne soient pleinement ancrés dans la structure de mobilisation des ressources du Centre.</p>	<p>En cours</p> <p>Un document de gestion de la qualité pour la gestion du cycle de projet a été rédigé. Ce document doit être aligné sur le P&B 2022-23 et sera ensuite soumis pour validation finale.</p>
10	<p>Participation aux appels d'offres et appels à propositions Gestion des risques dans le cadre de la participation aux appels d'offres</p> <p>Veiller à ce que la gestion des risques couvre l'ensemble du processus de participation aux appels d'offres en identifiant les risques encourus et en fournissant des mesures d'atténuation pour faire face aux risques identifiés.</p>	<p>En cours</p> <p>Le document de gestion de la qualité mentionné dans la recommandation 10 comprend un processus de gestion des risques couvrant l'ensemble du cycle du projet.</p>

Recommandation		Validation de l'auditrice externe
2018		
11	<p>Recrutement et sélection: a) améliorer et mettre à jour les procédures écrites en matière de recrutement; b) évaluer la cause des retards dans les activités de prérecrutement; c) fixer un délai optimal pour pourvoir les postes vacants; et d) formaliser le protocole d'entrevue et le mécanisme d'évaluation</p> <p>Réévaluer les procédures actuelles de prérecrutement dans l'optique d'éliminer, dans la mesure du possible, les causes de retards dans le recrutement. Nous recommandons en outre que le Comité de sélection, après consultation du Comité de négociation paritaire, facilite l'examen, l'approbation et la publication de la circulaire modificative correspondante qui devrait inclure, entre autres:</p> <ol style="list-style-type: none"> la publication rapide des avis de vacance débouchant sur un recrutement régulier et l'amélioration des procédures écrites relatives au processus de recrutement; la durée optimale de l'ensemble du processus de recrutement, ainsi que la garantie du respect des délais convenus afin, dans la mesure du possible, d'éviter les retards; et des lignes directrices pour l'entrevue et l'évaluation des candidats. 	<p>En cours</p> <p>Les règles du Comité de sélection ont été modifiées pour intégrer ces éléments et une circulaire a été publiée. Le processus de recrutement et de sélection a été rationalisé et normalisé. Les lignes directrices concernant la conduite des entrevues doivent être incluses dans la prochaine stratégie du Fonds de développement du personnel.</p>
12	<p>Système de gestion des performances: passer de la mesure des tâches/quantités à des objectifs mesurables/évaluables</p> <p>Intégrer, dans le système de gestion des performances en place au Centre, des normes prédéfinies et des indicateurs de succès qui seraient répercutés en cascade jusqu'au niveau opérationnel, tout en abordant la question de l'appréciation des performances et du formulaire d'évaluation, à négocier avec le Syndicat du personnel au sein du Comité de négociation paritaire étant donné que la gestion des performances influe sur les conditions d'emploi du personnel.</p>	<p>En cours</p> <p>Les amendements au Statut du personnel, qui porteront sur la mise en œuvre d'un nouveau système de mesure de la performance, seront soumis au Conseil du Centre en octobre 2022.</p>
13	<p>Système de gestion des performances: documenter les mécanismes pour la formulation des commentaires</p> <p>S'assurer que les commentaires sur les performances du personnel soient enregistrés dans le système d'évaluation des performances et fassent l'objet d'un suivi approprié afin d'arriver à un protocole plus efficace et plus concret de rétroaction sur les performances du personnel et d'ainsi mieux appuyer les évaluations futures.</p>	<p>En cours</p> <p>Les amendements au Statut du personnel, qui porteront sur la mise en œuvre d'un nouveau système de mesure de la performance, seront soumis au Conseil du Centre.</p>
14	<p>Système de gestion des performances: Intégration de la politique de récompense et de reconnaissance dans le système d'évaluation des performances</p> <p>Présenter une proposition, après consultation et en accord avec le CNP, de lier plus étroitement le programme de reconnaissance et de récompense au système de gestion des performances.</p>	<p>En cours</p> <p>Les amendements au Statut du personnel, qui porteront sur la mise en œuvre d'un nouveau système de mesure de la performance, seront soumis au Conseil du Centre.</p>
15	<p>Système de gestion des performances: formaliser le processus de réfutation dans le système de gestion des performances</p> <p>Faciliter la formalisation des procédures à suivre pour étudier et faire remonter les manifestations de désaccord des membres du personnel sur les résultats de l'évaluation de leurs performances.</p>	<p>En cours</p> <p>Les amendements au Statut du personnel, qui porteront sur la mise en œuvre d'un nouveau système de mesure de la performance, seront soumis au Conseil du Centre.</p>

Recommandation		Validation de l'auditrice externe
2016		
16	<p>Cadre de responsabilisation: intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation</p> <p>Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.</p>	<p>En cours</p> <p>Ce sera fait en 2022-23.</p>
17	<p>Cadre de responsabilisation: définition claire des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils nécessaires</p> <p>Dans le cadre de responsabilisation:</p> <ol style="list-style-type: none"> délimiter clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des liens liés au cœur des opérations du Centre; inclure les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue. 	<p>En cours</p> <p>Ce sera fait en 2022-23.</p>
18	<p>Gestion des actifs: consolidation de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions</p> <p>Consolider la politique de gestion des actifs:</p> <ol style="list-style-type: none"> en incorporant les critères qui définissent les différentes circonstances entourant les pertes d'actifs, les lignes directrices pour la documentation et les niveaux de responsabilité administrative et fiscale pour chaque type de circonstance définie comme étant la cause de la perte; et en améliorant la politique en matière de dépréciation, de cession et radiation de biens, d'équipements et d'autres actifs afin de l'aligner sur la réglementation financière. 	<p>Mise en œuvre</p> <p>La politique révisée a été publiée le 10 mars 2022.</p>
19	<p>Gestion des voyages: préparation d'un manuel sur les voyages</p> <ol style="list-style-type: none"> Préparer un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle. Documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée. 	<p>En cours</p> <p>Le manuel mis à jour est en cours de préparation et le développement du système est prévu en 2022-23, sous réserve que des ressources soient disponibles.</p>